

www.e-rara.ch

Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512

Kohler, Charles

Genève, 1897

ETH-Bibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-98310>

Chapitre III. Formation de la Sainte-Ligue contre la France.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE III

Formation de la Sainte-Ligue contre la France. — Nouvelle expédition des Suisses dans le Milanais. — Négociations simultanées des Cantons avec Louis XII et la Sainte-Ligue.

1. — Les événements survenus en Italie depuis la fin de l'année 1510 permettaient à Louis XII d'accepter sans trop d'émoi l'échec de ses négociations avec les Suisses. Tout danger, en effet, semblait écarté maintenant de ses conquêtes d'outre-monts. Obligé d'y poursuivre la lutte contre le pape, dont les premières défaites n'avaient point refroidi l'ardeur, il avait su déployer, dans la situation délicate que lui créait l'antagonisme du chef de la Chrétienté, autant d'adresse à préparer et à justifier ses moyens de défense que de prudence à les mettre en jeu. Afin de n'être pas arrêté par les scrupules religieux de ses sujets, il avait sollicité du clergé de France une déclaration qui, séparant et plaçant au-dessus des ambitions personnelles de Jules II les intérêts spirituels de l'Église, établirait son droit de contraindre le pape à déposer les armes. Le 14 septembre 1510, les prélats du royaume, rassemblés à Tours, décrétèrent que le Roi pouvait en toute conscience faire la guerre au pape pour la sécurité de ses états et la protection de ses alliés ; que toute censure lancée par le souverain pontife contre Louis XII, ses sujets ou ses alliés serait nulle ; qu'on sommerait Jules II de se tenir

tranquille et de convoquer un concile général, auquel on soumettrait la querelle, et que, si le pape opposait un refus à cette dernière demande, on ferait appel à tous les princes chrétiens pour la réunion du concile. Avant de se séparer, l'assemblée octroya à Louis XII un don de 240,000 livres et s'ajourna au 1^{er} mars 1511 à Lyon.

Fort de l'appui de son clergé, Louis XII n'hésita pas à pousser vivement les opérations militaires contre le pape. Au commencement d'octobre 1510, l'armée française, sous les ordres du gouverneur de Milan, s'avança dans la direction de Bologne, que Jules II occupait alors avec ses troupes. Le pontife, instruit de l'approche de cette armée, ne douta pas qu'elle n'essayât de reprendre Modène, où sa marche devait la conduire d'abord, et il y envoya toutes ses forces. Mais Chaumont d'Amboise évita la rencontre, se dissimula par d'habiles manœuvres et parut tout à coup devant les murs de Bologne privés de leurs défenseurs (19 octobre). Jules II fut atterré. Abattu déjà par la maladie, et décontenancé par la nouvelle récente que cinq cardinaux avaient gagné secrètement Milan, où ils avaient embrassé le parti de la France; ne fondant guère d'espoir sur le concours de ses soldats trop peu nombreux pour se mesurer en rase campagne avec les Français; voyant en outre les habitants de Bologne moins enclins à le soutenir qu'à se révolter contre son autorité, et n'osant quitter la ville de peur de tomber aux mains de l'ennemi; ébranlé enfin par les supplications de son entourage qui l'adjurait de ne pas tenter une lutte inutile, il fit taire son orgueil et ses ressentiments et parut se résigner aux conditions de paix offertes par Chaumont d'Amboise. Mais, tandis que l'on négociait et qu'avec trop de présomption ou trop de condescendance,

le général français négligeait de se mettre en possession de Bologne, où rien ne l'eût empêché d'entrer, un corps de troupes vénitiennes, appelé en toute hâte par Jules II, réussit à s'introduire dans la place (29 octobre). L'opportune arrivée de ce secours rendit à Jules II tout son courage. Il rompit sur l'heure les négociations, parla en maître aux habitants de la cité et prit une attitude si ferme que Chaumont d'Amboise, intimidé, battit en retraite. Puis, enhardi par ce succès inespéré, il saisit à son tour l'offensive. Malgré les rigueurs de la saison et l'état toujours chancelant de sa santé, il alla mettre le siège devant les deux fortes places de Concordia et de la Mirandole, qu'il lui importait d'acquérir pour fermer aux Français la route du Ferrarais, et il les prit, la première sans coup férir (fin décembre 1510), la seconde après une série d'attaques qu'il dirigea lui-même, au grand scandale de la Chrétienté (21 janvier 1511). Il marchait de là sur Ferrare quand, battu par Alphonse d'Este sur les rives du Pô et menacé de nouveau par les Français, il se vit contraint de reculer jusqu'à Bologne, qu'il abandonna bientôt pour aller s'enfermer dans Ravenne, où il se sentait mieux en sûreté (commencement de février 1511). Son éloignement du théâtre de la guerre et une grave maladie de Chaumont d'Amboise amenèrent une suspension d'armes, pendant laquelle les ambassadeurs de l'empereur, du roi de France et du roi d'Espagne se réunirent à Mantoue, pour y conférer des meilleurs moyens de rétablir la paix entre les alliés de Cambrai (mars-avril 1511). Mais, lorsqu'à la mort du gouverneur de Milan (11 mars 1511), l'énergique maréchal Trivulce eut pris le commandement de l'armée française, et qu'en suite de l'entêtement du pape à n'accepter aucune des conditions qui lui étaient

proposées, les pacifiques tentatives des trois monarques chrétiens eurent échoué, la guerre recommença avec vigueur. Trivulce entra résolument en campagne, recouvra Concordia (commencement de mai) et la Mirandole (fin mai), s'empara avec une extrême facilité de Bologne, d'où Jules II, qui y était revenu pendant les conférences de Mantoue (7 avril), s'enfuit éperdu jusqu'à Ravenne (21 mai). Atteignant ensuite, au moment où elle cherchait à s'esquiver, l'armée pontificale et vénitienne chargée de défendre la place, il la mit en complète déroute (fin mai).

Vers le même temps les cinq cardinaux ralliés à la France citaient le pape à comparaître devant un concile assigné par eux au 1^{er} septembre 1511, dans la ville de Pise. La réunion de ce concile avait été décidée d'abord à Lyon dans l'assemblée du clergé gallican, puis à Milan, de concert entre l'évêque de Gurk, agissant comme plénipotentiaire impérial, et des commissaires que Louis XII avait désignés à cet effet.

Ainsi, le roi très chrétien triomphant par les armes se sentait assez fort pour braver l'autorité spirituelle du chef de l'Église. Ces succès qu'il venait de remporter et qui, en renversant les projets hostiles de Jules II, en assurant la tranquillité de son duché de Milan, en attachant plus étroitement l'empereur à sa fortune, le mettaient en situation de renoncer sans regret à l'alliance des Suisses, il n'eût tenu qu'à lui de les rendre plus décisifs encore par l'occupation immédiate des domaines du St-Siège. Cependant, soit modération naturelle, soit volonté réfléchie de ne faire au pape qu'une guerre défensive, il donna l'ordre à son général de ramener les troupes françaises dans le Milanais. Cet acte d'imprévoyance

devait lui faire perdre tout le fruit de sa victoire. Jules II, en effet, qui, n'ayant plus d'armée à lui opposer, et désespérant, vu la pénurie de ses ressources, d'en pouvoir reconstituer une, avait pris le parti de quitter Ravenne pour s'enfermer dans Rome (27 juin), où il s'attendait à être incessamment suivi et bloqué par l'ennemi, Jules II, revenu de sa terreur, ne tarda pas à rentrer hardiment en scène. Il avait excommunié le duc de Ferrare au mois d'août 1510, Trivulce, les autorités milanaises, les cités lombardes et, d'une façon indirecte, Louis XII, le 16 avril 1511, les Bolonais pendant son dernier voyage de Ravenne à Rome. Trois semaines après être rentré dans sa capitale, il répondit à la convocation du concile de Pise en convoquant un concile œcuménique à St-Jean de Latran, pour le 19 avril 1512; il donna cinquante jours aux cardinaux schismatiques pour faire leur soumission; puis, voyant que l'armée française ne poursuivait pas sa marche, apprenant en outre que ses adversaires se montreraient accessibles à des propositions d'accommodement et formant aussitôt le projet de les abuser par de vaines négociations, pendant lesquelles il dresserait contre eux de nouveaux engins de guerre, il offrit la paix à Louis XII, mais avec des conditions telles que pouvait en dicter un vainqueur implacable. Il réclamait de lui la restitution de Bologne, la renonciation au concile de Pise et l'abandon du duc de Ferrare.

Le roi, ainsi qu'il était facile de le prévoir, ne se soumit pas complaisamment à ces audacieuses exigences. Il ne refusa pas toutefois d'entrer en pourparlers, pour établir avec plus d'équité les bases d'un accord. Des négociations furent donc ouvertes et conduites par le pape avec un apparent désir de conciliation. Mais, tandis que

Louis XII, confiant dans les intentions ostensibles du pontife, se leurrerait du vain espoir qu'une transaction était proche, Jules II travaillait secrètement contre lui à la conclusion d'une ligue entre le St-Siège, le roi d'Espagne et la république de Venise. Ses efforts, poursuivis sans relâche deux mois durant, furent couronnés de succès. Le 4 octobre 1511, il signa avec l'Espagne et Venise un traité qui reçut le nom de Sainte-Ligue et dont le but était le recouvrement de Bologne et de tous les territoires enlevés au domaine de l'Église. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, auquel on avait laissé place dans l'alliance, fit connaître son adhésion par un acte daté du 13 novembre suivant. Quatre jours après, ce même roi conclut avec Ferdinand le Catholique, en vue de la conquête de la Guyenne, un pacte spécial à l'élaboration duquel le Saint Père n'était sans doute pas demeuré étranger¹.

Louis XII venait à peine d'être informé de cette redoutable coalition, lorsque des lettres d'Italie apportèrent à la cour de France une autre nouvelle des plus graves. Elles annonçaient que les Suisses avaient pris les armes et menaçaient le Milanais. Elles disaient vrai : depuis les derniers jours de novembre, des détachements de troupes

¹ Sur les événements exposés ci-dessus, voy. en particulier : Guicciardini, *Guerres d'Italie*, liv. IX et X. — Marino Sanuto, *Diarii*, t. XI et XII. — Le Glay, *Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, t. I. — Le Glay, *Corresp. de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. I. — Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II. — *Lettres de Louis XII*, t. II et III. — Cocchini, *De bellis italicis* (dans Freher, *Scriptores rerum germanicarum*, t. II, p. 274). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1510-1511. — *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henri VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, pp. 249, 251, 252, 255, 259, 278, 285, 299, 302, 307. — Rymef, *Fœdera* (éd. de 1741), t. VI, pp. 23 et 25. — Pierre Martyr, *Opus epistolarum*. — *Lettere di principi* (Venise, 1575, in-8°), t. I, pp. 2-4. — Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico*, l. IX, ch. 23 et suiv. — M. Brosch, *Papst Julius II*, Gotha, 1878, in-8.

helvétiques passaient continuellement le St-Gothard et se rassemblaient à la frontière du duché, avec l'intention manifeste de marcher sur Milan.

Ce n'était point, cette fois, aux ordres et pour le compte d'autrui, c'était de leur propre chef et dans leur intérêt personnel, que les Cantons avaient entrepris la guerre. Ils s'y étaient assez inopinément décidés, sous un prétexte futile, qu'une minorité turbulente et violemment excitée contre la France avait exploité pour entraîner à sa suite l'ensemble de la nation. Cette minorité se composait d'éléments très divers. Indépendamment des états d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, qui ne pardonnaient point au roi l'injure faite naguère à leurs marchands, elle comptait, dans le reste des Cantons, de nombreux représentants. Elle réunissait des hommes revenus le cœur plein de rancune de la peu glorieuse campagne de 1510 et brûlant de venger l'honneur national; beaucoup de patriotes, irrités des continuelles tentatives d'embauchage des agents du roi; d'autres citoyens moins désintéressés, qui, regrettant le temps des pensions royales, voyaient dans une levée de boucliers le moyen d'imposer à Louis XII une alliance lucrative; enfin la masse des soudards de profession, alléchés par l'espoir d'une invasion dévastatrice dans la riche Lombardie¹.

¹ Anshelm, t. IV, pp. 167, 171. — Guicciardini, l. X, chap. 10 et 21. — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 252, n. 308, et p. 261. — Voy. aussi plus haut, p. 219. — Un corps de Schwytzois et de Nidwaldiens se tient auprès du cardinal de Sion. On ne sait trop dans quelle intention. D'après certains rapports, ils veulent se porter au secours du pape (Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 261, n. 325 b : *Rapport envoyé de Berne*, mai 1511); d'après d'autres, ils comptent envahir la Savoie, avec laquelle les Cantons avaient alors de très épineuses contestations (*Recès*, diètes de Berne, 10 juin 1511, d; de Lucerne, 17 juin, d).

L'agitation entretenue dans le pays par ces fauteurs de guerre avait tendu au plus haut degré les relations des Cantons et de la France. Il suffisait du moindre incident fâcheux pour amener une rupture, et cet incident ne manqua pas de se produire. Un jour, à la fin de mars 1511, on vit arriver en Suisse, venant de Lugano, un homme de Berne, dont la triste figure et le misérable accoutrement dénotaient de longues souffrances endurées et de périlleuses aventures courues. Ce personnage raconta que, durant l'expédition de 1510, lui-même et deux compagnons, l'un de Schwytz, l'autre de Fribourg, chargés d'un message des troupes en campagne aux gouvernements helvétiques, avaient été arrêtés par le commandant du château de Lugano. Privés de leurs insignes et de leurs vêtements, ils avaient vu ce fonctionnaire exposer leurs dépouilles aux moqueries de la garnison et triompher de sa prise aussi bruyamment que s'il eût conquis les bannières helvétiques. On les avait ensuite enfermés dans un étroit cachot; puis, les courriers de Fribourg et de Schwytz avaient été, l'un noyé, l'autre tué par le fer. Lui seul, après sept mois d'une affreuse captivité, s'était échappé au travers de mille dangers¹.

¹ Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 167-168. — *Lettre des députés des Waldstätten aux Glaronnais*, Zurich, 6 avril (dimanche de Judica) 1511 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 256, n. 315). — *Lettre de la diète de Lucerne à Gaston de Foix*, 15 sept. 1511 (*Pièces justif.*, n° XXI). — *Recès, diète de Lucerne*, 9 sept. 1511, a. — *Défi des Bernois à Gaston de Foix*, 26 nov. 1511 (*Schweizer. Museum*, 1790, VII, pp. 527-8). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 déc. 1511 (*Le Glay, Négoc. diplom.*, t. I, n° 115). — *Lettre des capitaines suisses aux Milanais*, 15 déc. 1511 (*Pièces justif.*, n° XXIII). Dans cette dernière lettre il est dit formellement que les courriers étaient porteurs de lettres des mercenaires suisses à leurs gouvernements. Je pense donc que Bullinger se trompe lorsqu'il affirme que l'un des courriers, celui de Schwytz,

A ce récit, l'exaspération du parti anti-français ne connut plus de bornes. Les magistrats de Schwytz, appuyés aussitôt par ceux d'Uri et d'Unterwald, prirent l'affaire en main et demandèrent vengeance. Ils envoyèrent des messagers de canton en canton, les uns porteurs de lettres où le malheureux sort des trois courriers et l'offense infligée à leurs armes étaient dépeints en termes pathétiques, les autres chargés d'exciter par des discours enflammés la fureur du peuple suisse. Ils adjurèrent aussi les gouvernements cantonaux de se montrer en cette occurrence les vigilants gardiens de l'honneur national, et, comme une diète devait se réunir le 9 avril à Einsiedeln, ils les prièrent de munir les députés, qu'ils enverraient à cette assemblée, des pouvoirs nécessaires pour arrêter les mesures commandées par la gravité du cas¹. Mais leurs plaintes et leurs instances n'eurent pas tout de suite le résultat qu'ils en espéraient. Les Cantons, en grande majorité, ne voulaient pas d'une guerre dont la nécessité n'était point démontrée et dont le danger les rendait circonspects. Ils se désintéressèrent de la querelle, et la diète d'Einsiedeln s'acheva sans que les griefs des Schwytzois eussent été pris en considération².

En face de cette indifférence de leurs confédérés, les Waldstätten ne perdirent pas courage. Continuant à mener grand bruit de l'outrage subi, propageant par tous les moyens l'idée que de sanglantes représailles s'imposaient,

était chargé d'une lettre de Schinner au pape et que les deux autres portaient des lettres des gouvernements suisses aux troupes en campagne.

¹ *Lettre des députés des Waldstätten aux Glaronnais*, Zurich, 6 avril 1511 (citée p. 231, n. 1).

² Anshelm, *Berner Chronik*, t. IV, p. 167. — *Recès*, p. 560. — Voy. aussi plus haut, p. 219.

faisant surtout appel aux passions du menu peuple et recrutant aussi des partisans parmi les hommes influents du pays, ils finirent, après six mois d'efforts, par triompher de l'apathie du Corps helvétique et par atteindre le but qu'ils se proposaient. Le 9 septembre, la diète de Lucerne, effrayée des progrès de l'effervescence populaire, résolut enfin d'intervenir. Elle écrivit au gouverneur de Côme, Jean de Baissey, avec lequel les Cantons entretenaient de fréquentes et cordiales relations, en lui demandant ses bons offices pour disposer Louis XII en faveur d'une prompte et honorable solution de l'affaire. Elle recommanda aux Schwytzois d'observer le plus grand calme jusqu'à ce qu'on fût renseigné sur les intentions du roi¹. Elle adressa en même temps au

¹ *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Aussee, 13 déc. 1511 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 456) : « Nous sommes bien avertis que les « grans personnaiges de Suyches ne se vueillent mesler de cest affaire « et que le tout ne se conduyt que par le moyen des villains de dessus « dits Cantons. » — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 256, 258, 260, 264, n. 330 d. — *Recès*, diète de Lucerne, 9 sept., a. — Bullinger dit, chose assez vraisemblable, que Schinner ne put cacher sa joie en apprenant l'affaire des trois courriers et qu'il ne se fit pas faute d'attiser le feu. Le même Bullinger, et avec lui d'autres chroniqueurs (Schödeler, Schweizer) donnent sur cette affaire certains détails dont nous n'avons pu contrôler la vérité, mais qui peuvent d'autant moins être acceptés de confiance qu'ils sont entremêlés d'informations certainement erronées. Ainsi, selon eux, l'événement aurait eu lieu au commencement de 1511, ce qui est à coup sûr inexact (Voy. Anshelm, t. IV, p. 168; la *Lettre de défi des Bernois*, citée plus haut, p. 231, n. 1, et la *Lettre des capitaines suisses aux Milanais*, du 15 déc. 1511 (*Pièces justific.*, n° XXIII). Ils prétendent en outre que les Schwytzois écrivirent immédiatement au commandant du château de Lugano une lettre furieuse; que celui-ci reconnut son tort, s'excusa et envoya 200 couronnes d'indemnité aux parents des victimes. Pourtant, dans une diète tenue le 28 octobre 1511 à Lucerne, diète dont le procès-verbal, omis ou du moins incomplètement publié dans le *Recueil officiel*, est complété par Fuchs (*Mail. Feldzüge*, t. II, p. 256, n. 314 b.), les parents du courrier de Schwytz se présentèrent

gouverneur de Milan, Gaston de Foix, duc de Nemours, successeur de Chaumont d'Amboise dans la charge de grand-maitre, des lettres où elle lui faisait connaître les causes et les conséquences possibles de la situation, et où elle le priait avec beaucoup d'instance, mais sans toutefois mettre à sa demande aucune aigreur, d'offrir aux Schwytzois la réparation qui leur était due, afin d'empêcher le différend de se dénouer par une invasion du Milanais¹.

Le grand-maitre, voyant l'attitude conciliante de la majorité des cantons, ne jugea pas le cas très grave. Au lieu de répondre immédiatement à la diète, il en référa à la cour de France. Mais, par une étrange méprise du roi, son message y fut interprété de la façon la plus inattendue et la moins propre en même temps à faciliter un accommodement. Louis XII ne s'était jamais fait une idée bien exacte des motifs qui, en portant les Waldstätten à combattre l'alliance française dans les conseils de la nation helvétique, avaient occasionné, quelques mois auparavant, l'échec de ses négociations avec les Cantons. Ses amis de Suisse, prêtant à tous leurs concitoyens leurs espérances personnelles, l'assuraient que cet échec avait eu pour cause exclusive son refus d'augmenter les pensions des gouvernements cantonaux. Trompé par

devant l'assemblée pour formuler leur plainte, ce qui paraîtrait indiquer qu'ils n'avaient encore rien obtenu. En outre, dans les correspondances échangées à propos de l'affaire entre la diète et les autorités du Milanais, et dont il va être question, on ne voit aucune trace du paiement de cette indemnité. — C'est donc intentionnellement que nous omettons ces divers renseignements.

¹ *Recès, diète de Lucerne, 9 sept. 1511, a. — Lettre de la diète de Lucerne au gouverneur de Milan, Lucerne, 15 sept. 1511 (Pièces justif., n° XXI).*

leurs rapports il n'avait vu qu'un calcul intéressé dans les dédains des Waldstätten et il se figurait que ces trois cantons, très désireux en réalité de renouveler avec lui le traité de 1499, affectaient des sentiments contraires pour se faire payer plus cher leur amitié.

Quand il eut pris connaissance des lettres du grand-maître, il pensa tout naturellement que les Schwytzois, en le menaçant d'une déclaration de guerre, voulaient, de connivence avec leurs frères d'Uri et d'Unterwalden, lui arracher non pas simplement de vaines excuses pour le meurtre de leur courrier, mais une alliance dont ils dicteraient eux-mêmes les clauses et qui stipulerait en première ligne un accroissement de leurs pensions. Ce fut donc sous l'empire de cette idée qu'il envoya ses instructions au gouverneur de Milan. Tout en affirmant avec persistance dans son entourage sa résolution bien arrêtée de ne jamais céder aux tentatives d'intimidation des Waldstätten, il donna l'ordre à Gaston de Foix de s'enquérir, avec discrétion et comme spontanément, du prix qu'ils exigeaient pour le renouvellement de l'alliance. Le grand-maître, à son tour, chargea de cette commission délicate le gouverneur de Côme¹, et Baissey s'en acquitta aussitôt. Sous couleur de répondre à la lettre de la diète, il

¹ *Lettres de Bernardo da Bibiena à Jean de Médicis*, Rome, 19 oct. 1511 ; *de Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia, 22 oct. et Milan, 1^{er} décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 552, 540, 543). — *Lettre de Gaston de Foix au roi*, Brescia, 7 oct. 1511 (Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy, 262, f. 73. Original ; papier) ; « Sire, jay receu les « lettres que vous a pleu m'escripre du dernier jour de septembre, et « touchant le fait de l'aliencie d'entre vous, sire, et ceulx des trois Can- « tons. Il vous aura pleu voir par mes lettres dernières comme j'ay « escript au gruyer qu'il trouve façon de savoir, avant que les choses « tirent plus avant, ce a quoy ilz veullent venir par finalle resolucion, « pour faire ladite alliance, sans toutes voyes riens conclure ne leur « accorder ainsi qu'il vous plaist le m'escripre, mais le faire comme de « lui mesmes. » Voy. aussi : Guicciardini, l. X, ch. 21.

demanda que les Cantons accréditassent auprès de lui des ambassadeurs, avec lesquels il pût s'entendre touchant les démarches et les propositions à faire pour apaiser les Schwytzois, ce qui lui fut immédiatement accordé par le Corps helvétique. Lorsque les ambassadeurs, au nombre de trois, l'un de Lucerne, l'autre d'Uri, le troisième d'Unterwalden, arrivèrent à Côme, il leur dit que le gouverneur de Milan, séjournant dans l'est du duché, aux environs de Brescia, ne recevait qu'avec beaucoup de retard les lettres de France et se trouvait encore sans instructions du roi; que, par conséquent, on ne pouvait entrer immédiatement en pourparlers avec eux; qu'il allait expédier lui-même à Louis XII un messenger, dont le double voyage s'effectuerait en dix jours au plus. Cherchant ensuite à les sonder sur la question d'alliance, il ajouta, par manière de conseil amical, que, si les Cantons voulaient obtenir satisfaction, ils feraient bien, tout d'abord, de renouer avec son maître leurs anciens traités. Mais les ambassadeurs, estimant sans doute qu'une telle matière excédait leur compétence, évitèrent de se laisser entraîner sur ce terrain; ils dirent n'être pas investis de pouvoirs suffisants, et, sans attendre l'arrivée du courrier royal, ils reprirent le chemin de Suisse, afin de rendre compte à la diète du résultat de leur mission¹.

Le peu d'empressement que semblaient montrer les autorités milanaïses à calmer la partie lésée par des gages

¹ *Recès*, diète de Lucerne, 17 oct. 1511, e. — Il était exact, du reste, que Gaston de Foix séjournait alors aux environs de Brescia (*Lettres de Paulo Agustini à Venise*, Mantoue, 29 sept. et 3 oct. 1511 [M. Sauto, *Diarîi*, t. XIII, col. 23 et 40]. — *Lettre de G. de Foix*, citée ci-dessus, p. 235, n. 1).

manifestes de leur bon vouloir n'était pas fait pour déjouer dans les Cantons les manœuvres des partisans de la guerre. Déjà les Waldstätten, ne se contenant plus, avaient annoncé que, le 28 octobre, ils ouvriraient les hostilités. En même temps, ils avaient fait partir pour Rome des ambassadeurs chargés de solliciter du pape un subside extraordinaire de 15,000 ducats¹. Sur tous les points du territoire suisse la fièvre belliqueuse, stimulée en sous-main par des émissaires de Schinner, prenait une rapide et formidable extension². Il fallait, disaient les meneurs, aller montrer au roi dans sa propre demeure ce que valaient les Ligues helvétiques, puisqu'il se riait avec tant d'orgueil de leurs légitimes réclamations³.

La diète cependant mit encore tout en œuvre pour remédier à l'incurie des agents du roi dans le Milanais. Elle pria les magistrats de Schwytz de convoquer une assemblée du peuple schwytzois, où se présenteraient les mandataires des autres cantons, afin d'aviser aux moyens de faire entrer le roi de France en composition sans

¹ *Recès*, diète de Lucerne, 17 oct. 1511, c. — *Lettre de Leonardo Trevisano, ambassadeur vénitien à Rome*, reçue à Venise, le 20 nov. (M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 255).

² *Lettre de Maximilien à A. de Burgo, son résident à la cour de France*, Silian, 25 nov. 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 98) : « Noz commissaires que nous avons envoyé aux Suysses ont trouvé iceulx « Suysses tous eslevez contre nous et nos subjets de Ferrette et aussi « contre nostre dit bon frère (le roi de France). » — *Lettre de Trevisano, ambassadeur vénitien à Rome*, reçue à Venise le 8 novembre 1511 : « Il « papa e piu gaiardo che mai contra francesi, e fa mover Sguizari, e il « cardinal sguizaro promete al papa farli vegnir adosso il stato de « Milan » (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 201). — Cf. une autre lettre du même, écrite du 7 au 12 nov., et reçue à Venise le 20 (*ibid.*, col. 255). Voy. aussi *Recès*, diète de Lucerne, 4 nov. 1511, c.

³ *Lettre de Pandolfini, ambassadeur florentin à Milan, aux Dix de Florence*, Milan, 1^{er} déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II, p. 543).

recourir au périlleux hasard des armes¹. Elle prêta l'oreille aux ouvertures de l'empereur, qui, personnellement attaché au maintien de la paix entre les Cantons et le roi de France par la crainte de voir l'armée française abandonner la lutte commune contre les Vénitiens pour aller défendre le Milanais, se constituait avec une apparente sollicitude en arbitre de la querelle et demandait une audience pour des ambassadeurs, qu'il chargerait d'exposer au Corps helvétique son jugement et ses desseins². En même temps, les Lucernois faisaient de leur mieux pour hâter le dénouement des négociations entamées avec la France. Ils adressèrent dans cette intention une pressante requête à Jean de Baissey et lui promirent d'envoyer à Bellinzone des messagers au-devant des quels il n'aurait qu'à se rendre, aussitôt en possession de la réponse royale, de façon que cette réponse fût connue le plus tôt possible en Suisse³. Les Bernois, de leur côté, quoique atteints par l'insulte infligée à leur courrier presque à l'égal des Schwytzois, s'efforcèrent de les retenir, dans l'espoir qu'avant peu une transaction serait intervenue. Ils les conjurèrent de ne point entreprendre, au début de l'hiver, une campagne dont ils leur firent envisager tous les périls, et, pour que cette démarche fût plus déci-

¹ *Recès*, diète de Lucerne, 17 octobre 1511, c. — Anshelm, t. IV p. 169.

² *Lettre de Maximilien aux magistrats de Zurich*, Toblach, 21 oct. 1511 (Arch. de Zurich, sect. *Kaiser*. Orig. ; papier). — *Recès*, diète de Zurich, 17 nov. 1511, a et. b — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 3 décembre 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 138).

³ *Lettre de Jean de Baissey aux magistrats de Lucerne*, Côme, 21 oct. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXVI, f. 181. Copie; papier. Une version allemande de cette pièce, sur papier, se trouve aux archives de Zurich, sect. *Frankreich*).

sive, ils prièrent le gouvernement de Lucerne de s'y associer ¹.

Mais il était dit que toutes les tentatives des Cantons en vue d'éviter la guerre se briseraient contre une inexorable fatalité. Tandis qu'ils redoublaient d'efforts pour apaiser les animosités des Waldstätten, un bref pontifical, sollicitant en faveur de l'Église persécutée l'appui des armes helvétiques, fut apporté dans le pays et fournit aux partisans d'une expédition en Italie le plus sûr moyen d'entraîner les hésitants ². Ce ne fut pas tout. A peine les gouvernements cantonaux eurent-ils accepté l'offre de l'empereur et fixé le jour où la diète recevrait ses ambassadeurs, que d'étranges rumeurs, mises en circulation par les gens de St-Gall, anéantirent les espérances fondées sur son intervention. On affirmait qu'il s'était entendu secrètement avec Louis XII, en lui promettant le secours de son épée si les bandes suisses envahissaient le Milanais; que, par conséquent, son arbitrage ne serait pas impartial ³.

Du côté des autorités milanaises, une mésaventure tout aussi fâcheuse attendait les magistrats de Lucerne. Quand les messagers lucernois furent rendus à Bellinzone, ils n'y trouvèrent ni le gouverneur de Côme, ni la nouvelle de sa prochaine arrivée. Ils attendirent quelques jours. Personne ne s'étant présenté, ils regagnèrent leur canton. Ils venaient d'y rentrer tout déconfits, lorsqu'une lettre de Jean de Baissey, datée du 21 octobre, fut apportée à

¹ *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Lucerne*, 19 oct. 1511 (*Pièces justific.*, n° XXII).

² Ce bref, daté 27 octobre 1511, est publié dans les *Recès*, p. 586; cf. diète de Lucerne, 4 nov. 1511, c (*Ibid.*, p. 585).

³ *Recès*, diète de Lucerne, 4 nov. 1511, a.

Lucerne. Baissey, informé par un de ses serviteurs qu'il avait envoyé en Suisse de l'état de surexcitation des Schwytzois, ne pouvait plus se méprendre maintenant sur l'imminence du danger. Il expliquait avec force excuses les raisons qui l'avaient empêché d'être exact au rendez-vous, disant que l'homme expédié par lui à la cour de France s'était perdu dans les montagnes; qu'instruit de cet accident, il avait fait partir aussitôt un second courrier; que, d'heure en heure, il avait attendu la réponse du roi et qu'il l'attendait encore. Il suppliait les magistrats de Lucerne d'exhorter les Schwytzois à la patience et les priaît de lui faire savoir quelle réparation serait exigée par ces derniers, promettant d'en informer sans retard le gouverneur de Milan, lequel préviendrait le roi et ne manquerait pas de lui conseiller l'acceptation des conditions posées. Il leur demandait donc de renvoyer leurs ambassadeurs à Bellinzone, avec de pleins pouvoirs pour traiter au nom du gouvernement de Schwytz. Il ajoutait, afin de les bien disposer en faveur de sa demande, qu'il paierait à ces personnages la dépense de leur voyage et qu'il leur ferait de la part du roi, en vue du renouvellement de l'alliance, des communications dont les Cantons auraient lieu d'être heureux et reconnaissants ¹.

Il ne semble pas que les autorités de Lucerne aient jugé bon de prêter les mains à cette nouvelle rencontre. Elles se contentèrent probablement d'informer le gouverneur de Côme qu'il pourrait faire porter à Lucerne, où la diète se réunirait le 4 novembre, la réponse et les propositions du roi. En effet, lorsqu'au jour dit le Corps

¹ *Lettre de Jean de Baissey aux magistrats de Lucerne, Côme, 21 oct. 1511 (citée ci-dessus, p. 238, n. 3).*

helvétique s'assembla dans cette ville, des lettres de Gaston de Foix et de Jean de Baissey lui furent remises. Mais ces lettres ne contenaient point la décision attendue. Les deux officiers royaux, qui n'avaient pas encore reçu leurs instructions de la cour de France, déclaraient ne pouvoir entrer en matière sur la réclamation des Schwytzois, et, plutôt que d'assumer la responsabilité d'une transaction, ils cherchaient de nouveaux attermoiements, s'excusant de leur déconvenue sur l'insuffisance du délai que leur avait accordé la diète, vu la grande distance qu'avait à parcourir et les obstacles qu'avait dû rencontrer dans des montagnes couvertes de neige le courrier dépêché par eux de l'autre côté des Alpes. Ils affirmaient toutefois que le roi ne se refuserait pas à contenter les réclamants et qu'il désirait toujours avec autant d'ardeur le prompt rétablissement de son alliance avec les Cantons.

Ces assurances platoniques n'étaient point ce qu'il fallait à la diète pour agir avec quelque succès auprès des Schwytzois. Aussi les députés cantonaux s'en montrèrent-ils médiocrement satisfaits. Tout en exprimant l'avis que la mauvaise saison, la famine dont souffrait le pays, les avertissements reçus au sujet des desseins de l'empereur rendaient fort imprudente une guerre contre la France, ils commencèrent à n'en plus regarder l'éventualité comme devant être écartée à tout prix. Ils déclarèrent que, loin d'abandonner les Schwytzois, ils se voueraient à eux corps et biens, et feraient dorénavant de leur querelle la querelle du pays tout entier. Ils décidèrent en outre, de commun accord avec les députés de Schwytz présents à la diète, que la conférence demandée naguère au gouvernement de ce canton aurait lieu le 9 novembre ; qu'on y prierait les Schwytzois

de ne pas ouvrir la campagne avant le 30 du même mois ; que, dans l'intervalle, on adresserait une dernière sommation au lieutenant du roi dans le Milanais, et que si, à la date indiquée, celui-ci n'avait rien répondu de satisfaisant, tous les cantons prendraient les armes pour tirer de Louis XII une vengeance éclatante ¹.

Tels furent, en effet, les différents points que les députés suisses soumirent cinq jours plus tard aux délibérations des citoyens de Schwytz. Mais, comme on pouvait le prévoir, ceux-ci ne voulurent, sous aucun prétexte, entendre parler d'un aussi long délai. Ils dirent avoir résolu de se mettre en marche le 14 novembre, refusèrent de rien changer à leur détermination quoique leurs confédérés les suppliassent de laisser au moins aux autres cantons le temps de lever des troupes ², et firent porter à chacun de ceux-ci une sommation d'avoir à leur prêter main-forte, conformément aux traités de confédération. « Au
« nom de Dieu tout-puissant, y disaient-ils, en présence
« du dédain que le roi de France montre pour nos justes
« plaintes, nous avons résolu, comme l'eussent fait nos
« ancêtres, de déployer contre lui nos bannières et nos
« emblèmes nationaux. Nous allons partir pour Bellin-
« zone ; de là nous pénétrerons par le plus court che-
« min dans le domaine royal, afin de réparer de tout
« notre pouvoir, l'affront, la honte et le dommage que
« nous avons subis. Pleins de confiance en votre fidélité,
« nous vous prions de joindre vos étendards aux nô-
« tres. Si, ce dont nous sommes certains, vous le faites
« sans retard et sans hésitation, nous ne perdrons aucune

¹ *Recès*, diète de Lucerne, 4 nov. 1511, g. — Anshelm, t. IV, p. 169.

² *Recès*, diète de Schwytz, 9 nov. 1511.

« occasion de vous en témoigner notre reconnaissance.
 « Mais si, contre notre attente, vous n'y étiez point
 « disposés, nous vous sommerions alors, avec tous les
 « droits que nous confèrent les pactes qui vous unis-
 « sent à nous, d'assembler immédiatement vos gens de
 « guerre et de concourir à notre entreprise, de telle
 « façon que vous et nous en retirions honneur et gloire,
 « et ne transmettions pas à nos descendants une offense
 « impunie. Nous sommes tenus en effet de nous assis-
 « ter les uns les autres en pareille circonstance; nous
 « l'avons juré dans l'alliance que nous avons formée en-
 « semble ¹. »

Cette sommation, suivie incontinent du départ des troupes de Schwytz pour la frontière du Milanais ², trouva la plupart des gouvernements helvétiques dans les dispositions les plus belliqueuses. Fribourg, qui, partageant avec Schwytz la qualité de principal offensé, se tenait prêt à répondre au premier appel, mit immédiatement en campagne un corps de 500 hommes, sous les ordres de Pierre Falk ³. Cette petite bande, que devait rejoindre un second

¹ *Lettre de Schwytz à Lucerne*, 11 nov. 1511 (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*, 1511-1516. Original; papier). Une lettre semblable dut être envoyée aux autres cantons.

² Ces troupes, en effet, partirent sinon le 14 novembre, comme l'avaient annoncé les magistrats de Schwytz, du moins fort peu après. Le 17, elles étaient déjà en marche (*Recès*, diète de Zurich, 17 nov. 1511, a).

³ C'est Fuchs (*Mail. Feldzüge*, t. II, p. 272) qui dit que les Fribourgeois étaient au nombre de 500, en indiquant comme source Anshelm. Cependant l'édition de la *Chronique* d'Anshelm (t. IV, p. 171) ne donne aucun chiffre. Il est donc probable que Fuchs aura eu sous les yeux un ms. de cette chronique différent de celui qui a servi pour l'édition. — Voy. aussi sur la levée des Fribourgeois : Guicciardini, l. X. ch. 21, et les documents cités dans la note suivante. — Le départ du contingent de Fribourg eut lieu le 13 novembre (*Chronique* d'Antonin Palliard [*Anzeiger f. Schweiz. Gesch.*, 1888, n° 3, p. 217]). Palliard donne les noms des principaux chefs des Fribourgeois.

contingent recruté dans les pays de Gruyère et de Charmey, prit son chemin par Berne, qu'elle traversa enseignes déployées; elle se rendit ensuite à Lucerne, où des bateaux avaient été préparés pour la transporter à l'autre extrémité du lac, et se dirigea de là vers Bellinzone par les routes, presque inaccessibles en cette saison, des Schöllenen et du St-Gothard. Partout sur son passage éclatait le plus significatif enthousiasme. Les habitants accouraient au-devant d'elle, lui apportaient des vivres et du vin, ou lui fournissaient des bêtes de somme¹. Bientôt plusieurs cantons, avant même de s'être concertés, ordonnèrent la levée de leurs soldats. Bâle annonça, le 19 novembre, au gouvernement de Lucerne qu'il allait expédier des renforts aux Schwytzois². Berne, le jour d'après, convoqua deux mille hommes pour le 26, et communiqua sur-le-champ sa décision aux magistrats de Schwytz; puis, ses troupes réunies, il envoya solennellement une lettre de défi à Gaston de Foix³. Uri, Unterwalden, Glaris et Schaffhouse

¹ *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Varese, 30 nov. 1511 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 272, n. 347). — *Lettre des capitaines fribourgeois aux magistrats de Fribourg*. Varese, le dimanche avant Sainte-Barbe [30 novembre] 1511, avec post-scriptum du 4 déc. (Gloutz-Blotzheim, *Histoire de la Confédération suisse*, éd. allemande, Appendice, n° XVIII). — Anshelm, t. IV, p. 171. — La *Lettre de Pierre Falk* et la *Lettre des capitaines fribourgeois*, citées dans la présente note, ont été publiées, la première, fragmentairement, d'après un texte de la Collection Mülinen, à Fribourg, la seconde, d'après un texte de la Collection Haffner, à Soleure. Leur contenu est à peu près identique, leur date est la même. Nous sommes portés à croire que la seconde est un résumé de la première, envoyé par les magistrats de Fribourg à ceux de Soleure.

² *Lettre des magistrats de Bâle à ceux de Lucerne* (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*. Orig.; papier).

³ *Lettres des magistrats de Berne à ceux de Schwytz*, 18 nov.; à leurs agents dans le canton, 20 nov.; aux magistrats de Fribourg et de Soleure, 21 déc. 1511 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, ff. 359 v°, 362, 372 v°).

armèrent également dans les premiers¹. Les autres cantons finirent par suivre l'exemple des plus ardents, quelques-uns toutefois sans beaucoup de hâte, avec l'espoir que le roi se déciderait, sous la menace d'une guerre, à donner les satisfactions qu'il avait refusées jusqu'alors, et leur épargnerait ainsi les ennuis de l'expédition².

— Anshelm (t. IV, p. 172) prétend que le contingent bernois comptait 4000 hommes ; mais, d'après une *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 21 nov. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürd. Sachen*, t. XXVI, f. 203), il n'y en aurait eu que 2000 de convoqués. Peut-être des volontaires se joignirent-ils aux troupes régulières. — La lettre de défi des Bernois à Gaston de Foix, datée du 26 nov., a été publiée d'une façon assez incorrecte dans le *Schweizerisches Museum*, an. 1790, fasc. VII, p. 527. D'après un passage assez obscur du recès de la diète de Zurich, 21 janvier 1512 (art. o), il semblerait que cette lettre n'ait pas été remise à Gaston de Foix. Perdue dans le Milanais, probablement par les capitaines du contingent bernois auxquels elle avait été confiée, elle fut retrouvée par les Schwytzois, qui, soupçonnant, on ne sait trop pourquoi, les Bernois de n'avoir pas eu l'intention réelle de la faire parvenir au grand-maître et de lui en avoir écrit une autre en termes plus sympathiques, demandèrent à voir le livre des minutes du greffier de Berne. Le gouvernement bernois ayant accédé à cette demande, on trouva que la minute de la lettre égarée était identique à celle-ci et qu'il n'y en avait pas dans le livre d'autre adressée au gouverneur de Milan. La diète, là-dessus, déclara mal fondé le soupçon des Schwytzois et parfaitement correcte la conduite des Bernois. — Dans une lettre écrite de Mantoue à Venise, le 3 décembre 1511 (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 294), il est dit qu'un messenger venu de Milan a apporté la nouvelle que « uno canton a mandato a desfidar « francesi a fuogo et sangue, e questo perche li hano amazà uno loro « corier. » Il est probable qu'il s'agit là non de la lettre de défi des Bernois, mais d'une lettre envoyée au grand-maître par les Schwytzois seuls, ou par tous les Suisses réunis au camp de Varese (Voy. Guicciardini, l. X, ch. 21, et *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Aussee, 13 déc. 1511 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 456) : « Aussi depuis « quelques jours en ça, nous avons eu nouvelles comment les Suyches « avoient envoyé à Milan les lettres de defiance contre nostre bon « frère le roy de France. »

¹ Voy. ce que nous disons plus loin sur l'époque de leur arrivée dans le Milanais. Voy. aussi, pour Obwald et Glaris, la lettre de Maximilien du 13 décembre (citée plus haut, p. 244, n. 3).

² Anshelm, t. IV, p. 171.

Au milieu de ces préparatifs et de ces mouvements militaires, les ambassadeurs impériaux, pour lesquels Maximilien avait obtenu naguère de la diète helvétique une promesse d'audience, arrivèrent dans les Cantons. Ils y reçurent un accueil des moins rassurants. Les populations, qui les soupçonnaient d'être venus avec des intentions déloyales et que leurs protestations ne parvenaient point à convaincre de la sincérité de l'empereur, menaçaient à toute heure de leur faire un mauvais parti. Reçus néanmoins, le 17 novembre, par la diète de Zurich, ils demandèrent que les Schwytzois consentissent à un armistice de douze à quatorze jours, pendant lequel l'empereur s'entendrait avec Louis XII pour aplanir le différend.

Une semblable ouverture courait le risque d'être fort peu goûtée par les députés suisses. Avertis des desseins secrets de l'empereur, ils ne pouvaient prêter les mains à une suspension d'armes, dont le seul résultat certain serait de faciliter à Louis XII l'achèvement de ses préparatifs de défense dans le Milanais. Ils instruisirent, à la vérité, les troupes schwytoises marchant vers Bellinzone de la demande de l'empereur. Mais, en même temps, ils décidèrent que les contingents de tous les cantons se mettraient en route au plus vite et passeraient successivement le St-Gothard pour rejoindre leurs confédérés de Schywtz à la frontière du Milanais¹. Quand l'empereur connut cette résolution, il en éprouva le plus vif déplaisir. Renonçant dès lors à donner suite à sa démarche, il rappela brusquement ses ambassadeurs, dont la personne n'était d'ailleurs plus en sûreté, et il fit proposer à Louis XII une ligue

¹ *Recès*, diète de Zurich, 17 nov. 1511, a. — Voy. aussi la *Lettre de Maximilien*, citée note suivante.

spéciale pour mettre les Suisses à la raison. « Nos commissaires que avons envoyé en Suisse, » écrivait-il, le 25 novembre, à son résident près la cour de France, « ont trouvé deux quantons desdits Suysstes pour aller courir sus à nostredit bon frère ou duché de Millan ; et pour les rapaiser nosdits commissaires seront en grant dangier de demeurer, veu la grant folye et raverye qui est en leurs testes ; car nous les trouvons comme les malvais villains, que plus les prie on et donne de bonnes parolles, et plus sont rudes, fiers, pervers et maudis, et pour ces causes nous avons mandé à nos dits commissaires de eulx retirer. Et nous semble que nous et nostredit bon frère devons convenir ensemble pour faire une bonne ligue et alliance alencontre desdits Suysstes, à celle fin que s'ils vueillent aucune chose entreprendre sur l'un de nous, nos pays et sujets, que par ensemble et d'un commung accord y puissions obvier et resister et reduire à la raison ; car, quant ils sçauront que aurons contre eulx une telle ligue, ils craindront bien de riens faire ou entreprendre sur l'un de nous deux, et tant que nous demeurerons sans laditte ligue, ils feront tousjours quelques nouvelletez ou brouillis, soit à l'ung ou à l'autre, et ne cesseront de nous travailler et mettre en trouble ¹. »

Cette proposition, formulée par Maximilien dans un moment de mauvaise humeur, ne trouva sans doute pas grande faveur auprès du roi de France. Louis XII se convainquit de plus en plus que l'alliance des Suisses pouvait, mieux que l'amitié chèrement payée et cependant

¹ *Lettre de Maximilien à André de Burgo, Silian, 25 nov. 1511 (Lettres de Louis XII, t. III, p. 98).*

toujours chancelante de l'empereur ¹, garantir à la France la possession de ses conquêtes d'outre-monts. Préoccupé depuis quelque temps de renouer avec eux ses anciens traités et ne doutant pas d'y réussir quand il lui plairait, au prix de certaines concessions pécuniaires ², il avait d'autant moins envie d'abandonner la poursuite de son projet, qu'après de longs combats, où le sentiment de son intérêt bien entendu avait fini par l'emporter sur sa parcimonie naturelle, il venait de se résoudre à faire ces concessions. Quoique les plus récentes nouvelles apportées de Suisse en France par la voie de Milan l'assurassent que la majorité des cantons n'entreprendraient rien contre lui, il

¹ *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis, légat du pape en Romagne*, Rome, 19 oct. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II, p. 552) « In Francia, secondo « lo scrivere del Tivoli [Camille Leonini, nonce apostolique en France], « si sta con grande gelosia che lo imperadore non si unisca con nostro « Signore. » — *Lettre de Jean le Veau à Louis Barangier, secrétaire de Marguerite d'Autriche*, Blois, 10 décembre 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 101) : « Les François . . . ont une si grant craincte que l'empereur ne les abandonne qu'ils en pissent en leurs brayes ». — *Lettre du même au même*, Blois, 29 déc. 1511 (*Ibid.* t. III, p. 104) : « Mons^r, « vous pourrez dire à Madame que par deça l'on se doubte fort que « l'empereur n'ait fait banqueroute du cousté de France, combien ils « en fassent du bon compaignon ; car pour tout vray, ainsi que plusieurs « d'ici ont lettres, l'empereur a envoyé à Venise le comte de Carpy, « pour faire appointement avec les Veneciens et ce à la persuasion « du pape et du roy d'Arragon, et dit l'on plus que Monsieur de Gurce « y doit alé, et desja est prins son logis auedit Venise à Saint Paul, et « si l'empereur n'est trompé, le roy de France a fricassée sa duché de « Milan . . . » — Voy. aussi : *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 18 novembre 1511 (*Ibid.*, t. III, p. 93). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 et 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nos 139 et 140).

² *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, citée ci-dessus, n. 1. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia 22 octobre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 540). — Cf. plus haut, pp. 234-5.

avait ordonné à son lieutenant-général dans le duché, d'employer les derniers moyens pour apaiser le peuple de Schwytz et pour rendre toute la nation favorable à la conclusion d'une étroite alliance avec sa couronne¹. Mais au moment où cet ordre, expédié de Blois vers le 15 novembre, arriva en Lombardie, les gouvernements helvétiques s'étaient déjà prononcés unanimement en faveur de la guerre, et ils ne pouvaient plus, sans danger pour la tranquillité du pays, licencier les soldats appelés par eux sous les drapeaux. Au reste, le grand-maître n'usa pas, semble-t-il, des pouvoirs que lui conférait le roi. Lui-même avait naguère fait répandre de l'argent dans les cantons, se flattant de les détourner tous par ce moyen de l'expédition projetée. Déçu dans son espoir et convaincu maintenant de l'inutilité d'une nouvelle tentative de pacification, il ne s'occupait plus que de pourvoir à la défense du Milanais². Il n'était que temps. Déjà les premières bandes suisses débouchaient par la route du St-Gothard. Vers la fin de novembre, 1500 Schwytzois, conduits par le landammann Ulrich Hönig, arrivèrent à Bellinzone³, d'où, sans attendre leurs confédérés, ils s'avancèrent résolument jusqu'aux rives de la Tresa, en face des premiers postes français. Peu de jours

¹ *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, 22 octobre 1511 (citée ci-dessus, p. 248, n. 2). — *Lettre du même aux mêmes*, Milan, 1^{er} déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, t. II, p. 543). — *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 15-16 novembre 1511 (Le Glay, *Négoc. Diplom.*, t. I, n^o 137). — *Lettre écrite de Milan par un anonyme*, 8 novembre 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 92).

² *Lettre écrite de Milan par un anonyme*, 8 nov. 1511 (citée ci-dessus, n. 1) — Sur les dispositions prises par G. de Foix, voy. plus loin, p. 260.

³ Anshelm, t. IV, p. 171. — Füssli, *Der Winterzug im Jahre 1511* (*Schweizerisches Museum*, 1790, fasc. IX, p. 649) — Fuchs, *Mailänder Feldzüge der Schweizer*, t. II, p. 282. — *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 novembre (citée plus haut, p. 244, n. 1).

après, les Fribourgeois les rejoignirent. Ils amenaient quelques pièces d'artillerie qu'ils avaient transportées à grand'peine dans les défilés des montagnes, et dont l'aspect imprévu mit à son comble l'ardeur martiale des Schwytzois¹. Ces deux bandes, malgré leur faiblesse numérique, eussent volontiers pénétré plus avant dans le Milanais. Mais l'ennemi avait rompu les ponts de la Tresa, et on ne pouvait les rétablir tant qu'il occuperait l'autre bord. Alors quelques hommes courageux se jetèrent à la nage tout armés, traversèrent heureusement la rivière et surprirent les Français qui, déconcertés par une telle audace, s'enfuirent en désordre. Aussitôt les ponts furent reconstruits. Schwytzois et Fribourgeois passèrent, puis, continuant leur marche vers le sud, allèrent camper aux alentours de Varese, sur le territoire milanais (30 novembre). Là, de nouveaux obstacles se dressèrent devant eux. Le temps était mauvais. Des pluies torrentielles, tombant sans discontinuer depuis plusieurs jours, avaient défoncé les routes, et rendaient impossible l'usage des armes à feu. De plus, le bruit leur parvint que le gouverneur de Milan concentrait son armée quelques milles plus loin, du côté de Galerate. Ils prirent donc le parti d'attendre dans leur campement l'arrivée des renforts annoncés par les autres cantons². Ils ne tardèrent pas à les voir paraître.

¹ *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois, aux magistrats de Fribourg, Varese, 30 novembre 1511* (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 280, n. 377): « Nous ne saurions vous dépeindre la joie qu'ont manifestée les Schwytzois à la vue de notre artillerie . . . Nous pensons que votre ville de Fribourg acquerra plus de renom et de gloire grâce à ses canons, qu'elle n'en eût acquis en fournissant à l'expédition un nombre double de soldats. Les Schwytzois répètent qu'ils n'oublieront jamais le rassurant concours que nous leur apportons; ils nous appellent leurs vieux confédérés. »

² *Lettre des capitaines fribourgeois aux magistrats de Fribourg, Va-*

Du 30 novembre au 4 décembre, la seconde bande des Fribourgeois, ayant pour chefs Guillaume Reiff et Nicolas Helbing, puis les corps d'Uri, d'Unterwalden, de Glaris, de Schaffhouse et de quelques alliés furent rendus à Varese¹. Immédiatement après, survinrent les Lucernois²; ensuite arrivèrent, le 6 ou le 7 décembre probablement, 300 Bâlois sous les ordres du chevalier Hemmann d'Offenburg, 200 hommes des villes de Baden et de Bremgarten, et 70 de la ville de Farnsburg, suivis à une journée de marche par 1500 Zuricois, que commandait Jacob Stapfer et qui entraînaient avec eux quelques pièces de grosse et de petite

rese, 30 nov. 1511 (citée plus haut, p. 244, n. 1). Cf. *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 139) — Anshelm, t. IV, p. 171. — Prato, *Storia di Milano*. — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Arch. stor. lombardo*, an XI, 1884, p. 607). — Ballarini, *Compendio delle croniche della città di Como* (Como, 1619, pp. 43-44). — Pour ne pas charger le récit d'un trop grand nombre de détails, nous avons résumé brièvement les renseignements très circonstanciés, fournis sur la marche du contingent fribourgeois par la lettre des capitaines. En voici quelques autres. Sur les bords du lac de Lugano, le contingent fut attaqué à l'improviste par un détachement de troupes françaises montées dans deux barques et qui s'enfuirent au premier coup de canon qu'on leur tira. — Les Schwytzois ne furent pas rejoints tout d'abord par la bande entière des Fribourgeois, mais seulement par une avant-garde envoyée à leur recherche. Ce furent entre autres des hommes de cette avant-garde, l'ancien banneret Schnewli, Jean Schwendi, Jean Lauper et Jean Heid, qui passèrent la rivière à la nage. Le gros des Fribourgeois n'arriva qu'une fois les ponts reconstruits. — D'après Vignati, le passage de la Tresa eut lieu le 28 novembre.

¹ *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 novembre (post-scriptum daté du 4 décembre) [citée plus haut, p. 244, n. 1].

² Dans le post-scriptum de la lettre des capitaines fribourgeois daté de Varese, 4 décembre, on voit que, ce jour là, les Lucernois n'étaient pas encore arrivés. D'autre part, une lettre des capitaines zuricois, datée de Bellinzone, le 3 décembre (voy. plus loin, p. 252, n. 1), ne cite pas les Lucernois parmi les contingents qui passèrent dans cette ville du 2 décembre au 3 décembre, et nous apprend que les seuls contingents encore en

artillerie¹. A Bellinzone, que tous ils avaient traversé, les autorités schwytoises, le bailli Zosten en tête, les avaient accueillis avec les démonstrations d'une patriotique reconnaissance. Les contingents de Bâle, de Baden, de Bremgarten et de Zurich s'y étaient rencontrés, le 2 décembre, avec un agent du cardinal de Sion, le curé d'Altorf, Anshelm Graf, venu pour assister au passage de l'armée. Ce personnage portait, à l'adresse des gouvernements helvétiques et de leurs troupes en campagne, des lettres

arrière sont ceux de Berne et de Soleure. Il est probable que les Lucernois quittèrent Bellinzone le 1^{er} décembre ou le 2 au matin et qu'ils arrivèrent à Varese le 5 au plus tard. — Nous n'avons pas trouvé de document indiquant à quelle date arriva le contingent de Zug, mais le recès de la diète de Schwytz, du 8 décembre, montre que ce canton, comme les autres, avait fourni des soldats.

¹ *Lettre des capitaines zuricois aux magistrats de Zurich*, Bellinzone, 3 décembre 1511 (Arch. de Zurich, sect. *Meiland*. Original; papier). — Schodeler, capitaine des soldats de Bremgarten, dit dans sa *Chronique* (Fuchs, t. II, p. 284, n. 389) que ces cinq derniers contingents arrivèrent en même temps dans la localité où se trouvait le reste de l'armée, Zurich et Bâle formant l'avant-garde. Mais les capitaines zuricois, dans leur lettre du 3 décembre, disent formellement que les corps de Bâle, de Baden et de Bremgarten (ils ne parlent pas de celui de Farnsburg) ont quitté Bellinzone ce jour là, et qu'eux mêmes, avec leurs gens, partiront seulement le lendemain. Je m'en tiens donc rigoureusement à leur témoignage, qui est sans conteste le plus sûr; mais j'ajoute qu'il est facile de concilier les deux textes, en supposant que, les Zuricois ayant rattrapé en route les troupes de Bâle, Baden et Bremgarten, on adopta depuis ce moment l'ordre de marche indiqué par Schodeler. — Cf. *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 décembre 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 139): « Le roy a heu nouvelle certaine « comme les Suysses jusques au nombre de six mille sont descendus en « la duché de Millan, et sont desjà entrez bien avant et jusques à un « gros village appelé Varese, qui est prouchain de la cité de Milan vingt « petites lieues de ce pays, et, que plus est, en vient ung autre grant « nombre après eux, qui sont bien tous ensamble, par commune estimacion, vingt cinq mille, qui desjà sont au pied de la montaigne et menant « avec eulx artillerye, eschielles et autres instruments de guerre à « prandre villes et chasteaulx. »

pontificales contenant l'approbation la plus haute de l'entreprise commencée, avec indulgence plénière et rémission des péchés en faveur de tous les combattants. Après avoir livré aux capitaines présents les dépêches qui leur étaient spécialement destinées, et confié à des courriers celles que le pape envoyait aux Cantons, il était parti pour Varese, sous prétexte de remplir lui-même sa mission auprès des autres chefs¹, mais plutôt, sans doute, dans le dessein d'accompagner l'expédition et de veiller à ce que les soldats ne se rebutassent pas devant les obstacles, comme ils l'avaient fait l'année précédente. On attendait encore 2000 Bernois et 600 Soleurois, qui, le 4 décembre, se trouvaient ensemble sur le St-Gothard. En ralliant le reste de leurs confédérés, ils devaient porter à près de dix mille hommes l'armée d'invasion².

¹ *Lettre des capitaines zuricois aux magistrats de Zurich*, Bellinzone, 3 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 252, n. 1) — *Bref de Jules II aux Cantons*, du Vatican, le 26 déc. 1511, rappelant le contenu d'une lettre pontificale antérieure, qui paraît être celle dont était chargé Anshelm Graf. Ce personnage assistait, le 4 novembre, à la diète de Lucerne (*Recès, c*) ; il n'est donc pas certain que, dans l'intervalle, il soit allé lui-même jusqu'à Rome. Les lettres qu'il portait lui avaient peut-être été envoyées par courrier.

² Le chiffre de 10000 hommes, que nous indiquons pour l'armée suisse, est fourni par les sources les plus sûres, dont nous avons donné l'indication ci-dessus, en parlant de la levée et de la marche des divers contingents. Mais la rumeur publique, tant en France qu'en Italie, portait ce chiffre à 20000 et même à 30000 hommes (*Lettre de Jean le Veau*, du 11 déc. (citée ci-dessus, p. 252, n. 1). — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 310. — A. Vignati, *Cronaca* [loc. cit.]. — Ambr. da Paullo, *Cronaca* [rec. cité, t. XIII, p. 252.] — Cette rumeur avait peut-être pour origine les affirmations d'un ambassadeur envoyé par les Cantons à Venise, qui avait annoncé aux magistrats de la République que les Suisses seraient au nombre de 25000 à 30000 (M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, c. 305). — Les documents ne nous permettent pas d'établir d'une façon tout à fait sûre quel fut le lieu où les contingents de Bâle, Baden, Bremgarten et Zurich opérèrent leur jonction avec les bandes de Schwytz, Fribourg, Uri, Unterwalden, Glaris, Schaffhouse et Lucerne. S'il faut en croire Schodeler (dans Fuchs, t. II,

C'étaient là des forces d'autant plus redoutables que les conditions où elles allaient ouvrir les hostilités leur étaient exceptionnellement favorables. Dans le Milanais, les populations étaient lasses du joug de la France. Elles supportaient avec peine la licence des soldats français

p. 284) et Bullinger (*ibid.*), ces dernières, aussitôt après l'arrivée des Lucernois à Varese, se transportèrent à Galerate, sans attendre les retardataires. Bullinger ajoute que les Français vinrent les y assiéger et qu'elles furent débloquées par les corps de Zurich, Bâle, Baden, Bremgarten et Farnsburg survenant à l'improviste (Schodeler parle non d'un siège, mais d'une surprise des troupes suisses par les Français non loin de Galerate). Anshelm, dans un passage de sa *Chronique*, (t. IV, p. 171) dit que l'armée mit 10 jours à se réunir à Varese, et, dans un autre passage (t. IV, p. 173), quelle se rassembla à Legnano, tout près de Galerate. Le récit de Guichardin indiquerait plutôt qu'au moment où les Suisses quittèrent Varese, les Bernois et les Soleurois seuls n'avaient pas encore rallié leurs confédérés. Nous pensons que Guichardin est dans le vrai, et que la levée du camp de Varese eut lieu après l'arrivée des Zuricois, c'est-à-dire après le 7 ou le 8 décembre. En effet, les capitaines fribourgeois dans leur lettre datée de Varese, le 30 novembre, disent ceci : « *De concert avec les Schwytzois nous avons décidé d'attendre à Varese le reste de nos confédérés,* » et, dans leur post-scriptum du 4 décembre, ils ajoutent : « On vient d'apprendre que les ponts de la Tresa ont été rompus de nouveau ; ainsi, les communications avec les Cantons se trouvent interceptées . . . Les corps de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Bâle et de Soleure ne sont pas encore arrivés et on n'a pu savoir où ils se trouvent. On a donc ordonné aux volontaires de se porter au-devant d'eux jusqu'aux rives de la Tresa. Les Français sont à Galerate avec 10 ou 12 couleuvrines, 600 chevaux et quelques fantassins italiens peu redoutables (*liederlich italiänisch Volk*). Nos troupes voudraient bien se porter en avant, mais le temps est si mauvais qu'il est impossible de marcher et de faire usage des armes à feu ». On peut, je crois, inférer avec une grande vraisemblance de ces divers renseignements qu'à la date du 4 décembre, les capitaines des contingents réunis à Varese n'avaient nullement l'intention de s'aventurer au cœur du Milanais, tant qu'ils n'auraient pas été rejoints par les renforts attendus. En outre, de la collation de trois documents également dignes de foi, il résulte que la première rencontre des Suisses avec les troupes du gouverneur de Milan eut lieu dans la nuit du 10 au 11 décembre, près de Galerate, et qu'à ce moment les Suisses étaient au nombre de 8000, tandis que, 5 jours auparavant, ils se trouvaient encore à Varese au nombre de 6000 seulement. La différence de ces

et les charges très lourdes que leur créait l'entretien des garnisons étrangères. On ne l'ignorait point en Suisse; aussi, les troupes avaient-elles reçu l'ordre de respecter les biens et les personnes des Italiens, dont on pouvait espérer sinon le concours effectif, du moins la neutralité bienveillante¹. De plus, les Cantons s'étaient occupés, dès le début de la campagne; d'assurer à leur entreprise la coopération de la Sainte-Ligue, et plus spécialement d'une armée véni-

deux chiffres représente précisément le total des soldats des contingents de Bâle, Baden, Bremgarten et Zurich. D'autre part, comme les Suisses, selon toute apparence, arrivèrent à Galerate le 9 ou le 10, et que la distance entre Varese et cette dernière ville est d'environ 5 lieues, il est infiniment probable qu'il quittèrent Varese le 8 ou le 9, c'est-à-dire à une date où les bandes de Bâle, Baden, Bremgarten et Zurich devaient y être parvenues. On ne peut supposer, en effet, que ces bandes aient mis plus de 6 jours à franchir la distance d'environ 20 lieues qui sépare Bellinzone de Varese (Voy. *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis, légat en Romagne*, Rome 18 décembre 1511 [Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II, p. 558]. — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois 11 et 16 décembre 1511 [Le Glay, *Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, t. I, pp. 462, 466, nos 139, 140]). D'après un 4^{me} document (*Nouvelles apportées de Milan à Venise*, 22 décembre [M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 345]), il y aurait eu, le 8 décembre déjà, une rencontre entre les Français et les Suisses. Si nous adoptons la date du 10, c'est qu'elle est donnée par un témoignage antérieur et plus explicite, la lettre de Bibbiena. D'ailleurs, dût-on même adopter la date du 8, que cela ne changerait rien à notre argumentation. — Sur la marche des contingents de Berne et de Soleure, voy. : *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, du St-Gothard, 4 décembre 1511 (Archives de Soleure, Coll. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, vol. XXVI, f. 220). — *Lettre de D. Babenberg et B. Manslib aux magistrats de Soleure*, [Zug?], 20 déc. 1511 (*Ibid.*, f. 234). — Anshelm, t. IV, pp. 172-173.

¹ *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 nov.-4 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 244, n. 1). — *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1^{er} décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. Diplom.*, t. II, p. 543). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, p. 462, n° 139). — *Lettre des capitaines suisses aux habitants de Milan*, Fran [Trenno?], 15^e déc. (*Pièces justif.*, n° XXIII).

tienne. Tandis que leurs bandes passaient les monts, le gouvernement de Schwytz chargeait l'un de ses ressortissants habitant Bellinzone, Bernardino Morosini, d'entreprendre dans cette intention le voyage de Venise. Morosini se mit en route vers le 3 décembre, en compagnie d'un citoyen grison, Rodolphe Salis, et d'une escorte de six hommes. Voyageant jour et nuit, il franchit rapidement la distance qui sépare Bellinzone des rives de l'Adriatique, entra le 8 décembre à Venise et, sans perdre un instant, sollicita du doge une audience, que celui-ci lui assigna au lendemain matin, par-devant le Collège. Il y fit connaître en ces termes l'objet de sa mission : « Les Suisses, dit-il, ont résolu dans leurs diètes de déclarer la guerre au roi de France et d'envahir le duché de Milan. Le 24 novembre, jour de sainte Catherine, ils ont porté dans une de leurs églises un grand étendard rouge, sur lequel se voit représentée la passion du Christ, et dont ils ne se sont jamais servis depuis les batailles livrées au duc Charles de Bourgogne. Ce jour-là, il faisait un temps froid et pluvieux. Mais, à peine eurent-ils déployé la bannière que le ciel est redevenu serein. Ils en ont tiré un heureux présage. Ils projettent de porter aide à votre République et ne réclament point d'argent en retour de leur appui. Ils demandent seulement trois choses : des vivres, de l'artillerie et un renfort de six cents hommes d'armes. Dès qu'ils sauront vos intentions, ils vous enverront des troupes par la route de Trente, Roveredo, Brentonico. Ils veulent à tout prix chasser les Français de l'Italie et marcher jusqu'à Rome, pour offrir au Saint-Père, le concours de leurs armes. Une partie de leurs gens a pénétré déjà dans le territoire royal, où elle s'est emparée de la ville de Varese, non loin de Milan ».

Cette ouverture excita au plus haut point l'enthousiasme des membres du Collège. Morosini se vit remercié, fêté, choyé le plus gracieusement du monde. Le doge lui déclara qu'assuré de l'aide des Suisses, il s'emploierait sans hésitation à délivrer l'Italie du joug impie de la France; il lui montra quelle joie profonde causerait au pape la nouvelle de la sainte croisade entreprise par eux. Le lendemain, 10 décembre, la Seigneurie et les Sages, s'étant assemblés de nouveau, résolurent d'une voix unanime de seconder les Cantons en leur expédition contre le duché de Milan. Il fut convenu qu'un corps important d'infanterie et de cavalerie vénitiennes, muni de canons, de pontons et de subsistances, s'irait poster sur l'Adige, un peu au-dessous de Vérone; que les Suisses l'y rejoindraient en passant par Bergame, Brescia et Peschiera; que, de part et d'autre, on mettrait la plus grande hâte à la réunion des deux armées. Ces décisions arrêtées, Morosini s'empressa de les notifier au gouvernement dont il était le mandataire; il en avisa de même le cardinal de Sion, conformément aux instructions qu'il avait reçues avant son départ de Bellinzone, et il le pria d'intervenir auprès du pape pour que les troupes du Saint-Siège attaquassent immédiatement le Milanais. De son côté, le doge les confirma officiellement aux magistrats de Schwytz par une lettre datée du 11 décembre, où il disait : « Très grands
« et puissants seigneurs, nous avons accueilli avec une
« extrême satisfaction votre message et les propositions
« que nous a apportées votre ambassadeur. Nous louons
« sans réserve votre projet. Dieu lui-même a dû vous
« l'inspirer, car c'est faire œuvre sainte que d'opposer
« une barrière aux violences des Français, spoliateurs
« des biens de l'Église et destructeurs de toute liberté.

« Aussi vous enverrons-nous du plus grand cœur nos soldats en nombre considérable. Suivant votre désir, ils vous joindront sur l'Adige avec tout le matériel nécessaire à la guerre. Votre ambassadeur nous a dit que vous étiez résolu à ne point conclure de paix avec le roi de France; il nous exhorte à faire de même et nous conjure de poursuivre sans relâche nos préparatifs d'entrée en campagne. Nous le lui avons promis de vive voix et nous vous le promettons semblablement par cet écrit. Montrons tous que nous sommes des hommes. Nous comptons, nobles seigneurs, sur votre immuable fidélité; la nôtre sera grande, solide, éternelle. Jamais nous ne nous séparerons de vous¹. » Cette promesse de secours,

¹ Sur les négociations avec Venise, voy: *Lettre de Bernardino Morosini aux magistrats de Schwytz*, Venise, 10 décembre 1511 (analysée dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 275-277, notes 354 à 361, et dans les *Recès*, p. 589). — M. Sanuto (*Diarii*, t. XIII, col. 301 et 314), qui appelle l'ambassadeur suisse Agustin Morexini, et dit qu'il portait une lettre de créance au nom de quatre cantons. — *Lettre de Léonard Loredano, doge de Venise, aux magistrats et aux capitaines schwytois*, 11 décembre 1511 (analysée dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 277, et dans les *Recès*, p. 589). — C'est dans Sanuto que se trouve le discours de Morosini à la Seigneurie. — Le même auteur rapporte de la façon suivante la délibération des Sages: « E poi per tuti li savii d'acordo fu posto la risposta di esser li fata per il principe nostro. In conclusion che semo contenti darli le vituarie, li 500 homeni d'arme e l'artellaria, e vengino presto, con altre parole ben a proposito. E dita parte ave tutto il consejo, niuna di no et niuna non sincera; ch'è gran cossa et rare volte intervenuta. Fu posto per li diti savii poi una letera a Roma al secretario nostro, con avisarli quanto ha exposto ditto nontio di sguizari e la risposta fatali col senato, e tutto debbi communicar al pontefice. » — On ne voit pas bien, d'après les documents cités ci-dessus, si c'était l'armée suisse en ce moment dans le Milanais qui devait aller rejoindre les Vénitiens, ou une seconde armée, organisée en plus de la première. — Peu de jours après l'arrivée de Morosini à Venise, le 17 décembre, trois autres ambassadeurs suisses passèrent à Vicenza, l'un se rendant à Venise, les deux autres allant à Rome. Nous ne savons pas de quelle mission ils étaient

transmise sans doute aux chefs des troupes helvétiques¹, ne pouvait manquer d'accroître leur confiance dans le succès et par suite leur hardiesse. Ne dût-elle même pas être exécutée, qu'elle constituait pour eux un élément de force, dont l'importance n'était point à dédaigner.

Ce qui devait plus sûrement encore faciliter l'entreprise des Suisses, c'était l'impossibilité où se trouvait le gouverneur de Milan de leur opposer un nombre suffisant de gens de guerre. Outre qu'il n'avait pas beaucoup de soldats prêts à tenir la campagne, Gaston de Foix était obligé d'en laisser une partie à Parme et à Bologne, en prévision d'une attaque de sa frontière méridionale par les armées du pape et du vice-roi de Naples, et il ne pouvait ni dégarnir complètement Vérone, menacée sans cesse par les Vénitiens, ni affaiblir les garnisons de Bergame et de Brescia, dont les habitants n'attendaient que l'occasion de se soulever en faveur de la République de Venise². Quant à faire immédiatement des levées de soldats italiens, il n'osait en prendre la responsabilité, de

chargés, mais il est à croire que cette mission ne différerait pas beaucoup de celle de Morosini (Sanuto, XIII, 334-335).

¹ La lettre du doge, en effet, était adressée également aux capitaines schwytois (cf. ci-dessus, p. 258, n. 1). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 558), où il est dit à propos des troupes suisses qui s'avancent vers Milan : « Vogliono con « loro dagli signori Veneziani mille o cinquecento cavalli leggieri. »

² *Lettres de Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia, 15-17, 26 octobre ; Parme, 23 nov. ; Milan, 1^{er} décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 537, 541, 542, 543). — *Lettres de Jules II à Jean de Médicis, légat en Romagne*, Rome, 8 et 25 octobre ; 5 et 21 novembre ; 15 décembre 1511 (*Ibid.*, pp. 554-557). — *Lettres de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Beaugency, 14 octobre ; Blois, 15-16 et 18 novembre 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 81-82, 93 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 137). — Guicciardini, l. X, ch. 20 et 21. — M. Sanuto, *Diarii*, octobre-novembre 1511.

peur de mécontenter le roi, qu'il savait obstinément contraire à tout accroissement de dépenses. Depuis longtemps il sollicitait de lui la faculté d'augmenter l'effectif de son armée; il avait redoublé ses instances au moment où la conclusion de la Sainte-Ligue présageait une agression prochaine du Milanais, et demandé jusqu'à vingt mille hommes pour s'en faire accorder au moins une partie. Mais le parcimonieux souverain, ne voulant imposer aucune charge nouvelle à son trésor, s'était contenté de rappeler dans le duché les compagnies qui, sous le commandement de La Palice, assistaient les troupes impériales contre les Vénitiens¹.

Par bonheur pour Louis XII, le grand-maitre était homme à tirer le meilleur parti de ses insuffisantes ressources. Ne concevant point le téméraire espoir d'écraser en bataille rangée un ennemi supérieur en nombre et d'une solidité éprouvée, il voulait amener la retraite des Suisses sans exposer à des rencontres trop meurtrières ses troupes, dont il allait avoir besoin pour résister aux attaques de la Sainte-Ligue. Empêcher les envahisseurs de s'asseoir fortement dans le duché plutôt que de leur en fermer coûte que coûte l'accès, les inquiéter par des surprises continuelles en se dérochant toujours à une action générale, profiter des obstacles que leur créerait le débordement des rivières pour les assaillir dans des positions désavantageuses où il leur tuerait plus de monde qu'il n'en perdrait, leur couper les subsistances, les laisser enfin user leurs forces contre des places bien garnies et soigneusement

¹ Voy. les pièces citées ci-dessus, p. 259, n. 2, et, en outre, les documents suivants : *Lettres de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan 15 septembre; Brescia, 22 octobre; Milan, 1-2 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 530, 540, 543).

ravitailées, tel fut le plan auquel il s'arrêta et qu'il suivit avec une constance à toute épreuve¹. En attendant la concentration des gens de guerre à la tête desquels il se proposait d'opérer, il envoya quelques centaines d'hommes, sous les ordres de La Palice, surveiller les mouvements de l'ennemi². Lui-même, dans les premiers jours de décembre, sortit de Milan, en compagnie de Jean-Jacques Trivulce, et s'alla poster tout d'abord à moitié chemin de Varese, vers le bourg de Saronno, d'où il couvrait la route de la capitale, puis à Legnano, plus près encore du camp des Suisses. Il conduisait de cinq à six cents lances, environ deux mille fantassins et une dizaine de canons. En partant, il avait chargé Théodore Trivulce, neveu de Jean-Jacques, de pourvoir à la défense de Milan, et de faire le nécessaire pour que toute l'armée y trouvât un refuge si elle était repoussée³.

¹ Anshelm, t. IV, pp. 172-173. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettres de Pandolfini aux Dix de Florence*, Parme, 25 nov.; Milan, 1^{er} décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 542, 543). — Le loyal Serviteur, *Hist. de Bayart* (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 258).

² *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 nov.-4 déc. 1511 (citée ci-dessus). — Sur la concentration des troupes françaises à Milan, voy: *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1^{er} déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 543). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 263, 290).

³ *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1^{er} déc. 1511 (citée ci-dessus, n. 1). Cette lettre montre que, le 1^{er} décembre, Gaston de Foix était encore à Milan. D'autre part, on voit dans la lettre des capitaines fribourgeois (citée ci-dessus, n. 2), que, le 4 décembre, toute l'armée française était réunie près de Galerate. — Ambrogio da Paullo, *Chron. milan.* (*Miscellanea di storia ital.*, t. XIII, p. 262). — *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, t. II, p. 558). — Ant. Grumello, *Chron. pavese*, l. IV, ch. 47 (publ. par G. Müller, dans: *Raccolta di cron. e doc. stor. ined.*, t. I, p. 128). — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Arch. stor. lomb.*,

Cependant les Suisses, qui ne pouvaient séjourner plus longtemps à Varese, où il leur était difficile d'ordonner et de faire subsister leur nombreuse armée, avaient pris le parti de se remettre en marche, sans attendre les contingents retardataires de Berne et de Soleure. Levant le camp vers le 8 décembre, ils allèrent occuper à quelques lieues au sud la ville de Galerate, que les troupes du grand-maitre, établies dans le voisinage, ne cherchèrent point à défendre¹. Leur premier soin fut de s'y pourvoir de vivres. Quatre ou cinq cents d'entre eux, désignés pour explorer la contrée et faire des réquisitions, se trouvèrent, le matin du 10 décembre, en présence d'une

an. XI, 1884, p. 607). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — Les renseignements que nous donnons sur la marche du grand-maitre ne sont pas identiques dans tous les documents mentionnés ci-dessus, et il est souvent difficile d'accorder la préférence aux uns plutôt qu'aux autres. Je n'ai donc fait rentrer dans le récit que les indications sur lesquelles tous paraissent d'accord, ou qui, données par l'un d'entre eux seulement ne sont pas formellement contredites par les autres. — Les lettres de l'ambassadeur vénitien à Rome donnent à propos de J. J. Trivulce un détail étrange. Trivulce aurait été en relation avec le pape, qu'il aurait averti de tout ce qui se passait dans le Milanais : « Item l'orator comunico la venuta « [a Venezia] di oratori sguizari. Il papa li piacque, e zà l'havia saputo « per via dil cardinal Medici e per uno nontio di missier Jean Jacopo « Triulzi Item par sia li in Roma uno nontio dil Triulzi, qual à « parlato al papa que, si sguizari starano saldi, francesi non potranno star « in Italia (Sanuto, XIII, 347). » Ce détail semble confirmé par le contenu d'une lettre écrite de Vicence à Venise, le 11 décembre 1511 (Sanuto, XIII, 310) : « Et che francesi haveano fato il possibile che il signor Zuan « Giacomo Triulzi cavalchasse contra essi sguizari, dicendo aver juramento « e fede non andar in persona contra ditti sguizari. » — Cependant Grumello attribue à J. J. Trivulce une grande part dans la lutte contre les Suisses.

¹ Certains chroniqueurs italiens, comme Grumello et Prato, disent que l'armée française s'avança jusqu'à Galerate et y campa. Rien n'empêche de croire que ce renseignement soit exact, et qu'à l'approche des Suisses, Gaston de Foix ait abandonné la place sans combattre. Ce qui, au contraire, paraît peu vraisemblable, c'est ce que raconte Bullinger.

grosse bande, que conduisaient La Palice et Jean-Jacques Trivulce. Assaillis par elle et passablement maltraités dans cette première rencontre, ils eurent bientôt leur revanche : le soir du même jour, ils surprirent l'ennemi, qui se croyait à l'abri derrière un retranchement, l'attaquèrent avec impétuosité, le délogèrent de sa position, lui tuèrent ou lui firent prisonniers bon nombre de fantassins, deux cents cavaliers et quarante hommes d'armes, blessèrent légèrement La Palice d'un trait d'arquebuse, puis rentrèrent à Galerate sans être poursuivis¹. L'armée toute entière en sortit presque aussitôt pour se transporter à Legnano,

Suivant cet auteur, les premiers contingents des Cantons arrivés à Galerate y furent assiégés par les Français. Au moment où la ville allait être emportée, survinrent les contingents de Zurich, Bâle, Baden, Bremgarten et Farnsburg, qui, se jetant sur l'ennemi, le contraignirent à battre en retraite. Il n'est nullement question d'un siège de Galerate dans les documents contemporains, qui servent de base à notre récit en ce qui touche les mouvements des deux armées près de cette ville, à savoir dans : *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 140), écrite probablement d'après des dépêches envoyées d'Italie à la cour de France. — Schodeler, *Chron.* (analysée dans Fuchs, *Mil. Feldzüge*, t. II, p. 284, n. 390). — Guichardin, l. X, ch. 21.

¹ Lettre de *Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 558) : « Venne da Milano un messer Callisto, e portò che, la notte delli 10 ai 11 del presente, li Francesi due volte in un di, volsono scaramucciare con gli Svizzeri, e la mattina riceverono poco danno e vergogna, la sera ebbono danno e vergogna; per ciò che gli Svizzeri fatto gran impeto tolsono un fosso che faceva riparo e fortezza ai Francesi, e ammazzarono molti e molti fanti, e tra morti e presi dugento cavalieri, e tra morti e presi quaranta uomini d'arme, tutti Francesi, ferito malamente in una spalla monsignor de la Palice . . . ». — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 140) : « Des Suysses l'on a nouvelle qu'ilz sont marchez jusques à Galaras, qui est prouchain de la cité de Millan xij lieues de cestuy pays, et que dès là avoient envoyez querir des vivres à ung autre villaige nommé Cardano, prouchain, quatre ou cinq cens hommes de leur compaignie. Et, à ceste cause, monsieur de Nemours,

que Gaston de Foix évacua à son approche. En cet endroit, les corps de Berne et de Soleure la rejoignirent. Ils n'avaient traversé qu'au prix d'incalculables efforts les montagnes du St-Gothard, où de terribles ouragans de neige avaient failli les ensevelir. Les capitaines arrêtrèrent alors leur plan de campagne. Certains de l'infériorité numérique des troupes qui leur étaient opposées, ils décidèrent de marcher droit à Milan, dont ils espéraient faire insurger les habitants. Ils répartirent leurs bandes en trois corps. Celles de Berne, de Soleure et de Fribourg furent placées à l'avant-garde, celles des Cantons forestiers à l'arrière-garde, les autres avec les bagages formèrent le centre. Ordre fut donné aux soldats de ne point se livrer au pillage et de ne rien s'approprier sans l'avoir exactement payé. Le commandement en chef échut à Jacob Stapfer, capitaine zuricois ¹.

Ces dispositions prises, les Suisses se portèrent hardiment en avant, au cri de « liberté, liberté, » par lequel ils appelaient à l'indépendance les peuples du Milanais. Leur fière attitude, la superbe apparence de leur artillerie, leur scrupuleuse discipline, frappaient d'admiration

« doutant qu'ils ne voulsissent piller ledit villaige, y avoit envoyé monsieur de la Paliza avec aucunes compaignies, entre lesquelles y estoit la compaignye du sieur Jehan Jacques Trioltio et du grant escuyer. Et fut faicte quelque escarmoche entre les François et lesdits Suysses et en y eust beaucoup de mors d'un cousté et d'autre, touteffois plus des Suysses que des François, et à mondit sieur de la Paliza d'un tret d'arquebuche luy fut emporté une pièce de son arnoys, qui est une pièce qui s'appelle le grant garde-bras, sans lui fere aultre dommaige. La reste desdits Suysses qui estoient audit Cadora [*sic*, pour Cardano] se sont retirez audit Galaras avec leur compaignie qui sont, comme Pon dit, huit mille ». — Voy. aussi: Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 312-3, 334, et les documents cités ci-dessus, p. 261, n. 3, et p. 262, n. 1.

¹ *Lettres des capitaines fribourgeois*, 30 nov. ; de *Pandolfini*, 1^{er} déc. ; de *Jean le Veau*, 11 déc. (citées p. 244, n. 1 ; 260, n. 1 ; 265, n. 1). Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 173. — *Lettre des capitaines suisses aux Milanais*, 15 déc. 1511 (*Pièces justif.*, n^o XXIII).

tous ceux qui les voyaient passer. Choisisant entre les rivières du Tessin et d'Olona une route que ne barraient ni cours d'eau difficiles à franchir ni places capables de se défendre, et ne s'en laissant point détourner par les manœuvres de détachements ennemis chargés de les harceler et de les attirer dans des embuscades, ils n'offrirent au grand-maître, qui les côtoyait avec toutes ses troupes, aucune occasion de combattre à son avantage. Après une série d'escarmouches, dans lesquelles bien des hommes tombèrent de part et d'autre, ils atteignirent Parabiago, puis Rhô, que les Français abandonnèrent successivement, non sans avoir tenté d'y faire résistance. Le 14 décembre, ils entrèrent à Dergano et à La Cagnola, en vue des murs de Milan, et s'y fortifièrent, tandis que Gaston de Foix mettait ses gens à l'abri dans les faubourgs et à l'intérieur de la capitale ¹.

¹ *Lettre de Bernardo da Bibbiena*, Rome, 18 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 263, n. 1). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11, 16 et 21 déc. (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n^{os} 139, 140, 141, pp. 462, 466, 469). — *Lettre de Pandolfini aux Dix*, Milan 1^{er} décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 543). — *Lettres de Jean Stella*, écrites à Vicenza, l'une s. d. de jour, l'autre du 18 décembre, la troisième du 19 décembre, donnant des nouvelles apportées de Milan. — *Lettres de Piero da Longena*, Montagnana, 17 ? et 18 décembre. — *Lettre de Paolo Agustini*, Mantoue, 16 décembre 1511. — *Nouvelles apportées à Venise par un homme venant de Milan*. — *Lettres de Lorenzo Trivixan, secrétaire de l'ambassadeur vénitien à Rome*, déc. 1511 (Sanuto, XIII, col. 334, 338, 340, 341, 345, 347-8). — Grumello, *Cronaca*, l. IV, ch. 47 (éd. G. Muller, p. 128). — Ambr. da Paullo, *Cron. milanese (Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 462). — Alb. Vignati, *Cronaca (Archivio storico lombardo*, an. XI, 1884, p. 607). — Senarega, *De rebus Genuens.*, an. 1511 (Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXIV, col. 611). — Anshelm, t. IV, p. 173. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — Plusieurs des documents cités dans la présente note portent que les Suisses passèrent à *Abbate Grasso*, où ils livrèrent un combat à l'armée française. Nous ne serions pas étonné qu'il y ait eu confusion avec *Parabiago*, localité signalée par Prato comme l'une de celles que traversèrent les Suisses. *Abbate Grasso*, en

La nouvelle de cette invasion et de ses heureux débuts se propagea rapidement d'un bout à l'autre de l'Italie, remuant les convoitises et surexcitant les animosités de tous les ennemis de Louis XII. A Venise, comme à Rome et à Naples, où elle arriva grossie par l'imagination des courriers, qui, la transmettant de proche en proche, disaient l'armée française affaiblie et démoralisée, ses principaux chefs hors de combat, Milan, Bergame et Brescia sur le point d'entrer en rébellion, les bandes helvétiques fortes de vingt-cinq à trente mille hommes, elle provoqua de belliqueuses démonstrations. Les Vénitiens retirèrent aussitôt du Frioul les troupes qu'ils y entretenaient contre l'empereur, et les acheminèrent du côté de Vérone. Le vice-roi de Naples, don Ramon de Cardona, jusque-là très hésitant à partir en guerre sous les seuls auspices du pape et des Vénitiens, fit avancer ses troupes le long de l'Adriatique. Jules II prit des dispositions pour attaquer immédiatement Bologne, de concert avec les Espagnols, dont il hâta la marche vers le nord de la Péninsule. Dans la joie de son prochain triomphe, il s'en allait répétant, avec sa liberté de langage accoutumée, que les Suisses étaient d'incomparables médecins du « mal français ¹. »

effet, est situé à plusieurs lieues au S.-O. de Milan, en dehors de la route de Galerate et au delà d'un bras du Tessin. De plus, il est certain que les Suisses abordèrent la capitale non par le sud ou l'ouest, mais par le nord. — D'après des renseignements apportés à Venise de Mantoue, de Vicence et de Milan, les Milanais se seraient opposés à l'entrée des Français dans leurs murs, et auraient même occupé le château (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 334, 338, 345) ; mais, suivant les autres documents mentionnés ci-dessus, et dont la suite des événements semble confirmer l'exactitude, l'armée française entra au moins en partie dans Milan, et le château de cette ville ne fut nullement évacué par sa garnison.

¹ *Nouvelles apportées à Venise par lettres ou messages oraux* (M. Sanuto, t. XIII, col. 305, 307, 310, 312-314, 334, 335, 338, 340, 341, 344, 345,

A la cour de France, l'émoi fut grand quand on sut quel péril courait le Milanais. Toutes les préoccupations se portèrent sur les événements dont le duché était le théâtre ; le roi lui-même, sans vouloir paraître effrayé, comprit qu'un important effort était urgent et qu'il fallait, coûte que coûte, se débarrasser des Suisses avant que les armées de la Sainte-Ligue fussent prêtes à entrer en campagne ¹. Adoptant des mesures prises déjà en partie par Gaston de Foix, il lui manda d'aller au-devant des Suisses avec bon nombre de canons, six cents lances, deux cents gentilshommes et deux cents archers de la maison royale ; il l'autorisa de plus à lever six mille piétons italiens. Il prescrivit au capitaine Jacob d'amener dans le duché les

347, 348, 352, 360). — *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 263, n. 1). — *Lettres de Jules II à Jean de Médicis*, 15 et 26 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 557 et 561). — *Lettre de Pierre Martyr au marquis Fagliardo*, Burgos, 31 janvier 1512 (*Opus epistolarum*, éd. d'Amsterdam, 1674, n° 477). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16, 21, 22-23 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n°s 140 à 142). Cf. *Lettre du même à la même*, Blois, 11 déc. 1511 (*ibid.*, n° 139). — Alb. Vignati, *Cronaca (Arch. stor. lombardo)*, an. XI, 1884, p. 607). — Ambrogio da Paullo, *Cron. milanese (Miscell. di stor. ital.)*, t. XIII, p. 462.) — Le vice-roi de Naples avait été désigné comme capitaine général de la Sainte-Ligue (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 77).

¹ *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11, 16 et 21 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n°s 139, 140, 141). Dans la seconde de ces lettres il est dit en particulier : « L'on ne parle icy pour le present que des Suysses, et encoires le roy fait semblant de n'en faire guères d'estime.... » — *Lettres du même à Louis Barangier*, Blois, 10 déc. 1511 et 4 janv. 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 101 et 106). — *Lettre de Pandolfini aux Dix*, Milan, 1^{er} déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. Diplom.*, t. II, p. 543) : « Questi Francesi si persuadono che la venuta degli Spagnuoli abbi a tardare assai, e pero averan tempo a reprimere il moto de'Svizzeri, e potersi di poi libere voltare con tutte le forze verso Bologna, bisognando che, se ne ingannassino, saria cosa molto a proposito... »

quatorze cents lansquenets allemands formant une partie de la garnison de Vérone, au capitaine Molard de rejoindre le grand-maître avec les deux mille hommes d'infanterie gasconne postés à Carpi, aux habitants de Milan, d'organiser à leurs dépens une garde civique de six mille soldats. Non content de mettre en mouvement presque toutes ses forces d'Italie, il décida de ne conserver en France que le nombre de gens d'armes strictement nécessaire à la défense du royaume, et d'envoyer en outre au delà des monts huit mille fantassins picards, normands et gascons¹. Il fit plus : il adressa à l'empereur, son allié, que des bruits persistants accusaient d'être de connivence avec la Sainte-Ligue, une sommation d'avoir à déclarer au vrai ses intentions, sous la menace, exprimée en termes suffisamment clairs, de le traiter désormais en ennemi, s'il ne montrait pas autrement que par de vaines protestations d'amitié la réalité de son alliance².

Ce fut au moment où s'exécutaient dans le duché les préparatifs de défense ordonnés par Louis XII, que les Suisses se présentèrent devant Milan. Tout y était disposé pour soutenir un siège. On avait réparé et garni de bouches à feu les bastions, aplani le terrain le long des remparts pour permettre à la cavalerie d'y manœuvrer facilement, rempli le château de soldats, de munitions et de vivres, occupé fortement les faubourgs les plus exposés. A chacune des six portes veillaient mille citoyens en

¹ *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11, 16 et 21 déc. 1511 (citées ci-dessus, p. 267, n. 1); 12 janvier 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 114). — *Lettre de Jean-Pierre Stella*, Vicenza, 18 déc. 1511 (M. Sanuto, XIII, 358). — Guicciardini, l. X. ch. 21. — Alb. Vignati, *Cronaca* (loc. cit.).

² *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 267, n. 1).

armes¹. Dans ces conditions, les chefs des bandes helvétiques ne songèrent pas à tenter une attaque de vive force, du moins ne voulurent-ils pas le faire sans être certains d'avoir des intelligences dans la place. Ils essayèrent donc de se mettre en communication avec les habitants, et leur envoyèrent une lettre où, déclarant être venus non point en conquérants, mais en libérateurs, ils les invitaient à faire cause commune avec eux contre leurs oppresseurs étrangers. « Magnifiques et respectables seigneurs, y
« disaient-ils, vous savez que nous avons été jadis les
« alliés du roi de France, et que, tout le temps de notre
« alliance avec lui, nous l'avons servi avec tant de dé-
« vouement et lui sommes restés attachés avec tant de per-
« sévérançe que, chez aucun peuple, on ne pourrait citer
« d'exemple d'une si constante fidélité. Par notre aide,
« il a conquis le duché de Milan et d'autres territoires
« encore. Nous ne doutions donc point de trouver en lui
« un amical voisin. Mais nous étions loin de compte; car
« de l'heure où il est entré en possession du duché, les
« relations de commune bienveillance, de bon voisinage
« et d'amitié, que nous entretenions avec votre pays sous
« les ducs Sforza d'heureuse mémoire, ont été profon-
« dément troublées : au lieu de loyaux alliés, nous n'avons
« plus rencontré dans les Français que des ennemis. Nous
« l'avons bien éprouvé l'an dernier, quand, en suite de
« notre alliance avec le pape Jules II, chef de tous les
« serviteurs du Christ, nos troupes ont voulu rejoindre
« en Italie les armées de ce pontife. Non seulement, vous

¹ *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, 16 et 21 déc. (citées ci-dessus, p. 267, n. 1). — M. Sanuto, t. XIII, col. 312, 313, 334. Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — Alb. Vignati, *Cronaca* (loc. cit.). — Guicciardini, l. X. ch. 21.

« le savez, les Français leur ont fermé la route, mais
« ils ont arrêté, contre tout droit, des messagers envoyés
« par nos capitaines à leurs gouvernements, et les ont
« mis à mort, sans respect pour leur caractère inviolable.
« Nos chers confédérés de Schwytz, tout particulièrement
« atteints par cette offense, en ont senti la plus vive
« irritation. Après s'être vu refuser par les Français la
« réparation à laquelle ils avaient droit, ils ont invoqué
« les pactes qui nous unissent de canton à canton, et nous
« ont adjurés de faire honneur à nos serments, en les aidant à tirer vengeance d'une si détestable injure. Nous
« voici donc, par ordre de nos supérieurs et avec l'aide
« de Dieu, arrivés sous vos murs, nous et nos soldats. Il
« nous eût été facile d'arracher aux mains des Français les
« localités que nous avons traversées et d'y causer d'irréparables ravages. Pourtant, nous nous sommes abstenus
« de toute déprédation, afin de montrer à vos Magnificences et à tout votre peuple que nous sommes venus
« non pour détruire, mais pour les affranchir du joug de
« la France. Et, comme nous connaissons le long attachement dont vous avez fait preuve tant envers nous
« qu'envers nos ancêtres, nous n'avons point voulu procéder plus avant sans vous avoir informés de nos intentions. En conséquence, nous vous prions et vous
« requérons avec les plus grandes instances d'envoyer
« auprès de nous de sages orateurs, auxquels nous expliquerons le but principal et le plan détaillé de notre
« expédition. Nous avons le ferme espoir que ces entretiens seront des plus avantageux aux deux parties, et
« nous donnons et conférons à vos ambassadeurs, par
« l'autorité des présentes, un sauf-conduit pour venir
« jusqu'à notre armée, et retourner ensuite chez eux. Si

« notre offre amicale était repoussée, dédaignée ou élu-
 « dée par vos Magnificences, rien ne saurait nous retenir
 « d'employer à la consommation de votre ruine, nos bras
 « que Dieu a créés pour les combats et nos mains qu'il a
 « formées pour la guerre. Nous vous en prévenons afin
 « de sauvegarder notre honneur envers vous et envers
 « tous ceux auxquels parviendra le bruit de nos ac-
 « tions ¹. »

A cette invitation qui, sous les apparences d'un service que l'on voulait rendre, cachait mal un service que l'on demandait, les Milanais demeurèrent insensibles. Ils ne furent point guidés en cette occurrence par le désir spontané de rester les fidèles sujets du roi de France, auquel ils avaient, en maintes occasions, donné la preuve de leur insoumission et de leur mauvais vouloir. Tout récemment encore, lorsque les Pères du concile schismatique de Pise, chassés de cette ville par la réprobation des habitants, étaient venus chercher asile dans leurs murs, ils avaient suffisamment montré, en les recevant de la façon la moins enthousiaste, que leurs sympathies n'étaient point de son côté. Mais, avec une prudence toute italienne, que tenait depuis quelque temps en éveil l'apparition de prodiges célestes, signes précurseurs de grandes calamités, ils ne voulaient point se déclarer contre lui, tant qu'ils ne verraient pas sa domination irrémédiablement compromise dans le duché ². Pour le moment, les choses n'en

¹ *Pièces justif.*, n° XXIII. Cette pièce qui semble bien être parvenue entre les mains des Milanais (M. Sanuto, XIII, 345), dut être saisie ensuite par les autorités françaises, puisqu'elle se trouve aujourd'hui à Paris.

² Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. Sur les dispositions des Milanais à l'égard des Français, voy. : M. Sanuto, XIII, col. 334, 338, 345, 373.

étaient point là. L'armée française, jointe par de nouvelles troupes et considérablement accrue, occupait les abords et les points principaux de leur ville, où elle pouvait aisément réprimer toute tentative de révolte¹. En y introduisant les bandes helvétiques, ils l'eussent livrée aux tumultes d'une bataille de rues dont l'issue, quelle qu'elle fût, leur semblait également redoutable; car, ils se persuadaient non sans raison que les Français, vainqueurs, les puniraient de leur trahison par de terribles représailles, et que les Suisses, s'ils restaient maîtres de la place, donneraient carrière à leurs habitudes déprédatrices et vivraient chez eux à discrétion. Loin donc de se soulever en faveur de leurs prétendus libérateurs, ils firent bonne garde sur leurs murailles et se tinrent prêts à repousser un assaut².

¹ Prato, *Stor. di Milano*.

² *Lettre de Arnold Winkelried, commissaire à Bellinzone, aux magistrats d'Unterwalden*, 18 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXVI, f. 240. Orig.; papier). — *Lettre des magistrats de Lucerne à ceux de Soleure*, 19 déc. 1511 (Arch. de Soleure, même collect., t. XXVI, f. 231. Orig.; papier). — M. Sanuto, t. XIII, col. 338, 340, 341, 352. — Anshehm, t. IV, p. 173. — Guicciardini, l. X. ch. 21. — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 21 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 141). — Coccinius, *De rebus italicis* (dans Freher, *Rer. german. script.*, t. II, p. 284). — Alb. Vignati, *Cronaca* (loc. cit.). — P. Martyr (*Opus epistolarum*, n°s 473 et 477 [éd. d'Amsterdam, 1674, 8°]) s'exprime ainsi au sujet des craintes que la présence des Suisses inspirait aux Milanais : « Infaustæ nostra tempestate me
« miseret Italiæ e tam barbaris carbonariis, opilionibus et subuleis, aut
« quando honoratius vaccariis, bubulcis alpestribus, horrore montano
« torvis, quid expectari aliud potest nisi ærumna et calamitas? Si namque
« uvarum et ficuum dulcedine, uti aliquando Galli, pellecti Helvetii,
« semel terram gustaverint, haud facile quin quotannis redeant obsta-
« bitur..... Tantus terror ex barbaro illo incursu Mediolanenses inuasit,
« ut colligere sarcinas ad discessum e patria multi ceperint; alii pro-
« prias munire domos validis præsiidiis, de publico nil solliciti. Non
« enim Galli ut populus arma caperet passi sunt, ne in ipsos qui
« sunt a natura immites et injuriosi arma converteret. Murmur ingens
« exortum, trepidatio gravis fervebat in urbe... »

Mais ils n'eurent point à verser leur sang pour la défense de leurs foyers. Les Suisses, en effet, se trouvèrent tout de suite dans l'impossibilité d'exécuter les menaces qu'ils avaient proférées. N'entendant rien à l'art de réduire par un siège régulier les villes fortifiées, manquant d'ailleurs d'une artillerie assez puissante pour battre en brèche de solides remparts, n'étant capables, avec leurs dix mille hommes, ni d'investir complètement Milan, ni d'en fermer l'accès aux troupes de soutien qui y arrivaient incessamment, ils comprirent qu'ils ne pouvaient pas, sans un très grand danger, se maintenir dans son voisinage immédiat¹. Après avoir essuyé les attaques de deux détachements français, l'un sous les ordres du seigneur de Conti, qu'ils repoussèrent et blessèrent mortellement, l'autre conduit par le chevalier Bayard, qui leur infligea des pertes sérieuses, ils se retirèrent à quelque distance, dans la direction de Monza (15 déc.). Ils gardaient toutefois l'espoir qu'un mouvement insurrectionnel se produirait dans la capitale, ou que l'arrivée prochaine des armées de Venise et du St-Siège leur permettrait de ressaisir l'offensive².

De part et d'autre ils furent déçus. Non seulement

¹ Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettre de Arnold Winkelried*, 18 déc. — *Lettre des magistrats de Lucerne*, 19 déc. (citées plus haut, p. 272, n. 2). — Tous les auteurs du temps qui ont parlé de la façon de combattre des Suisses s'accordent à dire qu'ils n'entendaient rien à l'art des sièges. Voy. par ex. : Equicola, *Chron. di Mantua*, l. IV (éd. de 1521, f. 185) : « Li Elvetii como in aperto ordina-
« tamente pugnare son periti e animosi, cosi in expugnare cita debili e
« imperiti. » — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 96 (éd. Promis et Müller, p. 221) : « Gens ad expugnanda mœnia, ut scis, ineptissima. »

² *Lettre de Arnold Winkelried*, citée plus haut, p. 272, n. 2. — Le Loyal Serviteur, *Histoire de Bayart* (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 258). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 367, 370, 373. — D'après Sanuto, relatant les nouvelles apportées à Venise par un personnage venant de Milan, Conti aurait été tué dans un combat qui eut lieu à

les Milanais ne bougèrent pas, mais ni les Vénitiens, ni les gens du pape ne se montrèrent ou ne signalèrent leur approche. Après deux ou trois jours de vaine attente, comme les vivres manquaient et que la saison devenait de plus en plus inclémente, des symptômes de découragement parurent au milieu de ces troupes, si pleines d'ardeur au début de la campagne. Enervées déjà par les discours d'un groupe de soldats, dont les instincts mercenaires s'accommodaient mal d'une expédition de ce genre, et qui, dans leur impatience de voir la paix se conclure, faisaient grand bruit des périls que l'on courait loin du pays, sans nouvelles de ce qui s'y passait et sans perspective de secours, elles perdirent bientôt toute velléité de continuer seules la lutte¹. A la faveur de cette situation, des pourparlers s'établirent alors entre leurs capitaines et les chefs de l'armée française². Ils furent

Rho. Je ne pense pas qu'il s'agisse du combat livré dans ce bourg par les Suisses à l'armée française en retraite; car, d'une part, les renseignements fournis par Sanuto semblent se rapporter à des événements qui eurent lieu après l'arrivée des Suisses sous Milan, et, d'autre part, le Loyal Serviteur, dit formellement que Conti fut tué dans une sortie qu'il fit contre les Suisses.

¹ Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 173-174. — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 353-4. — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 29 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc.*, t. I, p. 475, n° 143). — Guicciardini, liv. X, ch. 21. — P. Martyr, *Lettre au marquis Fagliardo*, Burgos, 31 janv. 1512 (*Opus epistol.*, éd. d'Amsterdam, 1674, n° 477). — Schodeler, *Chron. ms.* (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 293, n. 424).

² Il est difficile de savoir de quel côté vinrent les premières tentatives d'accommodement. Les chefs français essayèrent probablement, dès le début de la campagne, de nouer des rapports avec ceux des capitaines suisses qu'ils supposaient être les plus accessibles à des propositions de paix; puis, lorsque ces derniers eurent convaincu leurs compagnons de la nécessité de terminer la guerre, ce durent être les Suisses eux-mêmes qui prirent l'initiative des négociations. Cela nous semble ressortir des dépêches envoyées du Milanais à Venise dans les

dirigés, du côté des Suisses, par un homme auquel ses fonctions semblaient réserver un tout autre rôle, Ulrich, baron de Hohensax, désigné par le pape, avec Anshelm Graf, pour accompagner l'expédition en qualité de commissaire du St-Siège. S'il accepta de servir de négociateur en cette occasion, ce dut être ou dans la conviction qu'une promptre retraite était le seul moyen d'éviter un désastre, ou dans le secret dessein de traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée des troupes de la Sainte-Ligue. S'étant rendu à Milan pour conférer avec le grand-maître de l'évacuation du duché par les bandes suisses, il demanda que le gouvernement milanais leur octroyât un mois de solde, moyennant quoi elles se retireraient paisiblement dans leur pays. Puis, comme Gaston de Foix promettait de fournir à cet effet 15,000 florins d'or, en y ajoutant, pour le négociateur, un don de 1000 florins quand l'arrangement serait signé, sous la condition que les Cantons n'entreprendraient rien contre la France ou ses possessions avant la fin de mars, et recevraient les ambassadeurs que le roi chargerait dans l'intervalle de négocier une alliance avec eux, il déclara ne pas vouloir conclure sans l'aveu de ses commettants. Que se passa-t-il alors? Les Suisses devinrent-ils plus arrogants lorsqu'ils virent l'ennemi se prêter si volontiers à l'idée d'acheter leur retraite? Hohensax lui-même leur déconseilla-t-il d'accepter l'offre du gouverneur de Milan, en affirmant qu'il serait facile avec un peu de fermeté d'obtenir beaucoup plus? Réussit-il à leur persuader que les secours

premiers jours de décembre (M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 294), et du fait que les pourparlers eurent lieu non au camp suisse, mais au camp français.

attendus étaient proches et que, si l'on pouvait, quelques jours durant, amuser les Français par de feintes négociations, on se trouverait en mesure ou de poursuivre avantageusement la guerre, ou de dicter la paix avec infiniment plus d'autorité ? Les documents sont peu précis sur ce point. Toujours est-il que Hohensax fut renvoyé vers le duc de Nemours avec des propositions moins accommodantes encore que les premières. Elles consistaient dans les quatre articles suivants : chaque soldat recevrait une indemnité équivalente à trois mois de paie ; les villes de Lugano et de Locarno, avec leurs appartenances, seraient cédées aux Cantons ; la route du Milanais resterait ouverte en tout temps aux mercenaires que les Cantons enverraient au service du pape ; le présent accord ne constituerait point pour les gouvernements helvétiques un engagement de conclure ensuite une alliance avec la France.

Gaston de Foix jugea ces prétentions excessives et déclara tout d'abord qu'il mourrait plutôt que de souscrire à aucune d'elles. Néanmoins, avant de donner une réponse définitive, il voulut consulter ses lieutenants. La Palice, interrogé le premier, fut d'avis que, dans les circonstances où l'on se trouvait, il ne fallait pas se montrer trop pointilleux ; qu'assurément les propositions des Suisses, prises en bloc, étaient inacceptables, mais que, quant à l'argent, on n'y devait point regarder pour se débarrasser d'hôtes aussi dangereux, ce à quoi l'on parviendrait peut-être en leur offrant trente ou quarante mille florins du Rhin. Les autres généraux s'étant prononcés dans un sens analogue, Hohensax n'en parut pas moins très contrarié. Pour un motif difficile à deviner, il dut craindre que cette manifestation, malgré ses apparences conciliantes, ne fût suivie

de la rupture des négociations, et tous ses efforts tendirent à faire rouvrir le débat. Prenant à part Jean-Jacques Trivulce, il lui remontra par les plus spécieux arguments que le meilleur parti pour les Français était d'accepter en principe son projet de transaction, dont les clauses pourraient être rendues plus légères après nouvel examen. Mais ses discours ne réussirent pas à créer de sérieuses divergences de vues parmi les chefs de l'armée française. Trivulce commença par lui répondre que, pour rien au monde, on ne prendrait de semblables conditions comme base d'un accord, et que le seul point susceptible d'être discuté, c'était la demande d'une somme d'argent. Ses collègues, entendus de nouveau, persistèrent dans le même sentiment, et le duc de Nemours, se rangeant à cet avis, conclut que l'on offrirait aux envahisseurs, sous forme d'ultimatum, trente mille florins du Rhin pour prix de leur retraite, avec huit mille florins d'indemnité pour le meurtre des deux courriers.

Ces offres apportées par Hohensax au camp des Suisses y reçurent un très mauvais accueil. Les soldats s'écrièrent qu'on se moquait d'eux, et signifièrent à Gaston de Foix qu'ils ne voulaient plus de paix¹. Cependant, au lieu de

¹ Sur les diverses phases des négociations, voir : *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 18 déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 546). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois 22-23 et 29 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, pp. 472 et 475, nos 142 et 143). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — M. Sanuto, *Diarii*, col. 345, 346, 353, 354, 363, 366, 373, 386-387. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 174. — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 258). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — On ne peut déterminer d'une façon certaine dans quelle localité se trouvaient les Suisses lorsqu'ils entamèrent les négociations avec le gouverneur de Milan. D'après les rapports envoyés d'Italie en France et résumés dans les lettres de Jean le Veau, ils étaient entre Milan et Côme, « en

rouvrir les hostilités, comme cette déclaration le faisait prévoir, ils résolurent d'évacuer le duché, parce qu'ils étaient à bout de vivres. Vers le 20 décembre, ils levèrent le camp et se dirigèrent, les Waldstätten en tête, du côté de Como. Leur retraite s'opéra dans le plus complet désordre. Aigris par les privations qu'ils avaient endurées, furieux de l'insuccès de leur expédition, vexés au plus haut point de rentrer chez eux les mains vides, ils assouvirent leur colère et leur cupidité en semant dans la contrée qu'ils traversèrent la dévastation, le meurtre et l'incendie. Rien ne fut respecté. Femmes, enfants, vieillards, êtres infirmes ou sans défense, religieuses dans leurs cloîtres, moines dans leurs couvents, prêtres au pied des autels, subirent les violences et les outrages d'une soldatesque brutale, que la voix de ses chefs était impuissante à contenir, et qui, dans sa soif de pillage, fit butin de tout, des trésors même des églises et des vases précieux où l'on renfermait les saintes hosties. Plus de vingt villages importants comme Casabianca, Affori, Niguarda, Bresso, Cinisello, Desio, Barlasina, Lentate, Appiano furent mis à sac, puis brûlés par eux. Si le soir ils en épargnaient

« un village nommé Jussan [Giussano], lointain dudict Millan quinze ou « sèze milles d'Italie. » Suivant des renseignements envoyés du Milanais à Venise, ils étaient à Rho quand les négociations commencèrent, le 16 décembre; ils quittèrent ensuite cette place pour se rendre à Desio (17 déc.), distant de six milles de Milan, et ce fut là qu'ils attendirent la réponse des Français à leurs secondes propositions (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 353-4; cf. col. 346). — D'après Prato et le Loyal Serviteur, que semble corroborer le témoignage d'un espion envoyé [de Rome?] dans le Milanais (Sanuto, XIII, 373), ils auraient été à San Angelo, à trois milles de Milan. D'après Guichardin, ils se trouvaient au delà de Monza dans la direction de l'Adda. Ce qui nous paraît le plus probable, c'est qu'ils changèrent plusieurs fois de campement pendant la durée des pourparlers, ou que leurs divers contingents se trouvaient dans des localités différentes (Voy. la *Lettre de Pandolfini*).

un pour y passer la nuit, le lendemain ils le livraient aux flammes. Certains jours ils incendièrent jusqu'à trois mille habitations : sur le parcours de leurs bandes déprédatrices, dit un témoin oculaire, le pays n'était qu'une large traînée de feu ; des torrents de fumée s'élevant dans les airs obscurcissaient les rayons du soleil et masquaient l'horizon. Enfin, las de détruire et gorgés de dépouilles, ils repassèrent la frontière du Milanais, sans que Gaston eût fait autre chose, pour arrêter leurs brigandages, que de lancer à leurs troupes un détachement de quatre cents hommes d'armes¹.

Pendant ce temps, les Vénitiens s'étaient avancés jusqu'aux rives de l'Adige, où ils attendaient les renforts que les Cantons leur avaient promis. Ne voyant rien venir, ils dépêchèrent un messager vers les troupes suisses, qu'ils croyaient se trouver encore dans le duché de Milan². Mais, tandis que cet homme les y cherchait, celles-ci gagnaient Bellinzone, allaient de là ravager la seigneurie de Misocco, propriété de Jean-Jacques Trivulce,

¹ Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 174. — *Recès*, diètes de Zurich, 5 janvier 1512, f. ; 19 avril, d. — Prato, *Storia di Milano*. — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 29 déc. 1511 et 12 janv. 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 143 et *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 115). — *Lettre de Jean Roll aux magistrats de Soleure*, Lucerne, 24 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXVI, f. 243. Orig.; papier). — A. Vignati, *Chron. (Arch. stor. lombardo)*, an. XI, 1884, p. 607). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 353-4, 362, 366, 367, 370. — Ben. Jovius, *Historia Novocomensis*, Venise, 1629, 4°, p. 101. — Ambr. da Paullo, *Chron. milanese (Miscell. di stor. ital.)*, t. XIII, p. 262). — Pierre Martyr, *Lettre au marquis Fagliardo*, Burgos, 31 janv. 1512 (éd. d'Amsterdam, 1674, n° 477). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — Schodeler, *Chron. ms.* (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 296-7), qui donne des détails circonstanciés sur les incendies allumés par les Suisses. — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur (éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., pp. 258-9).

² Guicciardini, l. X, ch. 21.

et s'acheminaient ensuite vers leurs foyers par la route du St-Gothard. Le 24 décembre, leur avant-garde parut dans les cantons d'Uri et de Schwytz, en annonçant que le gros de l'armée suivait de près ¹.

2. — Ce fut pour les gouvernements helvétiques un grand soulagement que de savoir l'expédition terminée. Pendant les quatre semaines qu'elle avait duré, ils n'avaient cessé de concevoir à son sujet de vives inquiétudes, que justifiaient suffisamment et les circonstances dans lesquelles la guerre s'était ouverte, et les incidents survenus après le départ des troupes. Aux alarmes dont ils n'avaient pu se défendre en apprenant, par les premières dépêches des capitaines, que leurs soldats se débattaient dans d'affreuses tourmentes de neige sur les hauteurs du St-Gothard, aux craintes que leur inspirait la possibilité de se trouver en face d'une coalition de la France et de l'Allemagne, s'étaient jointes bientôt des inquiétudes plus poignantes encore. Ils avaient su qu'une partie de l'armée s'était avancée jusqu'à Galerate, où le voisinage des forces

¹ *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 12 janvier 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 115). — *Lettre de Jean Roll aux magistrats de Soleure*, Lucerne, 24 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 279, n. 1). — Ben. Jovius, *Hist. Novocomensis*, pp. 101-102. — Il paraît certain que, dès le début de la retraite, les divers contingents des cantons, au lieu de rester ensemble, se répartirent en plusieurs bandes, qui marchèrent sans s'inquiéter aucunement les unes des autres. Les Waldstätten, qui avaient pris la tête, ne s'arrêtèrent probablement pas beaucoup en chemin, car, partis vers le 19 décembre des environs de Monza, ils arrivèrent en Suisse le 24. D'autres, au contraire, restèrent plusieurs jours à parcourir, en pillant, la portion septentrionale du Milanais (Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 175. — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 360, 361, 386, 387). Les Fribourgeois ne rentrèrent chez eux que le 31 décembre (Antonin Palliard, *Chron. (Anzeiger f. Schweiz. Gesch.*, 1888, n° 3, p. 217).

ennemies l'avait obligée de s'arrêter, et, depuis lors, ils étaient restés près de dix jours sans nouvelles. Déjà, ils se persuadaient que les diverses bandes des cantons, surprises par les Français avant de s'être concentrées, avaient été successivement anéanties, quand une lettre, apportée de Bellinzone, les informa qu'elles étaient arrivées saines et sauvées devant Milan. Mais, la joie qu'ils en éprouvèrent dura peu et ne fut point d'ailleurs sans mélange. Tourmentés en effet par la pensée que leurs soldats devaient être cernés puisque nul message émané d'eux ne parvenait en Suisse, ils ne tardèrent pas à recevoir, de plusieurs côtés, des renseignements paraissant confirmer leurs appréhensions. Un homme venu de Romagne à Bellinzone, et qui était resté deux jours enfermé dans Milan, raconta qu'il avait vu cette ville pleine de gens d'armes, que des renforts y entraient continuellement, que lui-même s'y était introduit à la suite d'un corps de cavalerie française amené de Bologne et si considérable qu'on avait dû, pour faciliter sa marche, élargir la route en comblant partout les fossés. Un prêtre de Strasbourg, arrivant de Lombardie, informa les magistrats de Lucerne qu'au moment où il avait quitté Milan, l'armée française, forte d'environ 24,000 hommes, était sur le point d'attaquer les bandes suisses. On apprit aussi qu'après le passage de la Tresa par les contingents de Berne et de Soleure, les gens du pays avaient rompu le pont et défoncé les routes, de telle sorte que toute communication entre le Milanais et les Cantons était interceptée de ce côté.

Dès avant la réception de ces divers avis, les gouvernements helvétiques s'étaient occupés de venir en aide à leurs soldats. Au commencement de décembre, Berne et

Soleure proposèrent, à cet effet, un moyen capable assurément de conduire au but que l'on avait en vue, mais propre surtout à satisfaire des convoitises dont ces deux cantons étaient animés depuis longtemps. Il consistait à entreprendre contre le duché de Bourgogne et le comté de Neuchâtel une expédition qui, dans la pensée de ses promoteurs, pourrait être suivie de l'occupation définitive des territoires envahis, et qui, en obligeant Louis XII à garder son royaume de ce côté, l'amènerait peut-être à rappeler d'Italie une partie de ses gens de guerre. Un motif assez sérieux pouvait faire préférer ce projet de diversion à l'envoi de renforts dans le Milanais, c'était la difficulté de transporter des troupes au delà des Alpes, maintenant que les neiges amoncelées avaient complètement obstrué les défilés, où la première armée avait eu déjà tant de peine à se frayer une route. Cependant la majorité des gouvernements helvétiques témoigna d'une certaine répugnance à se lancer dans une entreprise, dont les avantages apparaissaient aussi problématiques que les inconvénients l'étaient peu. Le 8 décembre, les députés d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glaris, assemblés à Schwytz, déclarèrent qu'avant d'y engager leurs réserves, ils voulaient être sûrs qu'on n'en aurait pas un besoin urgent en Lombardie. Neuf jours après, la diète, convoquée à la demande des magistrats de Zurich, prit une détermination analogue. Laissant tout à fait de côté l'idée d'envahir la Bourgogne, elle résolut d'appuyer par un secours direct l'armée en campagne, et, dans ce dessein, elle ordonna la levée de 4000 hommes. Elle manda aux Valaisans d'attendre sous les armes les ordres qu'on aurait à leur donner; elle pria les Grisons de réunir sans délai leur contingent et de prendre les mesures

nécessaires pour que l'expédition pût être dirigée à travers les défilés de leurs montagnes, moins périlleux et moins rudes que l'abrupt passage du St-Gothard. Elle écrivit de plus aux autorités du Valais et des Liges grisonnes d'envoyer en Lombardie quelques courriers expérimentés, avec mission de reconnaître exactement la situation des troupes suisses, et elle demanda au gouvernement bernois de se renseigner sur le même point soit auprès du duc de Savoie, soit en Piémont. Peu de jours auparavant le Corps helvétique avait dépêché une ambassade à Venise et à Rome, pour obtenir de la Ste-Ligue qu'elle ne différât pas plus longtemps de commencer la guerre.

Les décisions de la diète de Zurich reçurent l'approbation unanime des gouvernements cantonaux. Berne et Soleure même s'y conformèrent en renonçant à leur dessein particulier, et le premier de ces cantons, après avoir rappelé les troupes qu'il avait déjà fait partir pour Neuchâtel, se montra l'un des plus ardents aux préparatifs d'une nouvelle campagne d'Italie. Dans le reste du pays, on s'en occupait avec une grande activité. Partout les contingents des cantons s'assemblaient rapidement. Celui de Lucerne devait partir le 23 décembre, celui de Berne, fort de 1200 hommes, le 27 ; les Grisons, levés en masse, avaient fait annoncer leur prochaine arrivée à Bellinzone. Mais le retour inopiné de ceux que l'on s'apprêtait à secourir vint rendre sans objet les armements commencés.

Un instant toutefois on put craindre que ces armements ne fussent servir à la défense du territoire helvétique contre une attaque de la France. En effet, le bruit courut que Louis XII rassemblait des forces importantes du côté de Dijon, qu'un gros de cavaliers français avait pris ses

quartiers près de Pontarlier, et que dix mille lansquenets allemands viendraient prochainement en Bourgogne, soit pour faire campagne avec les gens du roi de France, soit pour protéger la Franche-Comté, si la guerre s'allumait dans ces parages. Mais ce n'était là qu'une fausse alerte, et l'on sut bientôt que ces mouvements de troupes, loin de constituer une menace, avaient été ordonnés par Louis XII dans l'unique pensée de défendre son territoire, au moment où s'agitait en Suisse la question d'une invasion de la Bourgogne. Aussi ne jugea-t-on même pas nécessaire de faire une démonstration militaire à la frontière occidentale du pays¹.

¹ Sur les événements qui se passèrent en Suisse pendant l'expédition d'Italie, voy.: *Lettre des députés d'Uri, Unterwald, Zug et Glaris, assemblés à Schwytz, aux magistrats de Soleure et de Lucerne*, 8 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürd. Sachen*, t. XXVI, f. 213. Orig.; papier. Arch. de Lucerne, *Ungebundene Abschiede*, 1510-1529). — *Lettre des magistrats de Zurich à ceux de Lucerne*, 16 déc. 1511 (Arch. de Zurich, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*. Orig.; papier). — *Lettre de Arnold Winkelried, commissaire, et de Jean Ochsner, bailli à Bellinzone [aux magistrats d'Unterwald ?]*, 16 déc. 1511. Copie; papier. — *Lettre de Pierre Struby, député soleurois à la diète de Lucerne, aux magistrats de Soleure*, 17 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre de Arnold Winkelried, commissaire à Bellinzone, aux magistrats d'Unterwald*, 18 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre des magistrats de Lucerne à ceux de Soleure*, 19 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre de Daniel Babenberg et de Benedict Manslib aux magistrats de Soleure*, 20 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre des magistrats de Lucerne à ceux de Soleure*, 20 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre des magistrats d'Unterwald-Obwald à ceux de Soleure*, 21 déc. 1511. Copie; papier (Arch. de Soleure, Collect. citée, t. XXVI, fol. 239, 228, 240, 231, 234, 233, 241). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure et à ceux de Fribourg*, 21 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Coll. citée, t. XXVI, fol. 236. Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 372 v^o: cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 292, n. 418). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 22 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre de Antoine Krumenstob, bailli de Grandson, aux magistrats de Fribourg*, 23 déc. 1511. — *Lettre de Jean Roll, député soleurois à Lucerne, aux magistrats de Soleure*, 24 déc. 1511. Orig.; papier (Arch. de Soleure, Coll.

Quant à recommencer l'expédition d'Italie, comme le voulait une partie des soldats revenus dans leurs foyers, et comme le pape et le doge de Venise le demandaient, l'un aux capitaines suisses par un bref qu'il leur avait écrit de Rome, le 26 décembre 1511, l'autre aux gouvernements helvétiques par une lettre datée du 2 janvier suivant, les Cantons, sans se montrer absolument contraires à cette idée, furent d'avis de n'en rien faire pour le moment¹. Ils savaient que de violentes querelles s'étaient élevées pendant la campagne entre les troupes des différents corps; que les Bernois, arrivés les derniers en Lombardie, et les Waldstätten, partis les premiers du théâtre de la guerre,

citée, t. XXVI, fol. 238, 245, 243). — *Lettres des magistrats de Berne à ceux du Valais*, 22 déc. 1511; à ceux de Lucerne, 27 et 29 déc. 1511 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, ff. 374 v^o, 378 v^o, 380 v^o). — *Recès*, diètes de Schwytz, 8 déc.; de Zurich, 17 déc. 1511. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 175. — Sur l'ambassade envoyée à Venise et à Rome, voy. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 334. Le 17 décembre, cette ambassade se trouvait, semble-t-il, à Vicenza.

¹ *Bref de Jules II* (publ. à la suite du recès de la diète de Zurich, 17 déc. 1511). Ce bref adressé aux Suisses en campagne, alors qu'on ignorait encore à Rome qu'ils eussent battu en retraite, avait été confié probablement au courrier, qui, d'après Guichardin (l. X, ch. 21), arriva dans le Milanais le lendemain de leur départ, et qui, ne les y trouvant plus, continua son voyage jusqu'en Suisse. Là, il dut remettre la pièce dont il était porteur ou à la diète, ou à l'un des capitaines, par lequel elle fut communiquée à cette assemblée. — Arch. de Venise, *Delib. Senat.*, t. XLIV, p. 95 (dans : Cérésolle, *La républ. de Venise et les Suisses*, nouv. éd., 1890, in-8^o, p. 20). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 368, 369, 370, 372, 380, 397, 398, 438, 462, 467. On ne saurait affirmer que la lettre du doge soit parvenue en Suisse, car, dans les premiers jours de janvier 1512, on arrêta à Milan un courrier vénitien, porteur d'une lettre de la Seigneurie de Venise aux Cantons (*Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 12 janvier 1512 [*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 114-115]), et qui est peut-être celle dont parle Sanuto (XIII, 368-9). Cependant les renseignements de Sanuto permettent de supposer que plusieurs exemplaires de la lettre furent expédiés en Suisse par des voies différentes. L'arrestation d'un des messagers ne l'aurait donc pas empêchée de parvenir à destination.

s'accusaient mutuellement de trahison. Ils avaient vu les habitants des Cantons forestiers insulter au retour la bannière de Berne, refuser de fournir des vivres au contingent bernois et lui réclamer hautainement un droit de passage sur leur territoire. Peut-être la crainte que ces animosités ne compromissent le succès de l'entreprise exerça-t-elle quelque influence sur leur résolution. Ils venaient d'ailleurs de recevoir de Louis XII des offres de paix et d'alliance. En voyant ce prince rechercher leur amitié au lieu de leur garder rancune du mal qu'ils lui avaient fait, ils étaient en droit de se dire qu'aucun sacrifice ne lui paraîtrait trop lourd pour mener à bien son dessein, et, sans doute, ils préféreraient ne point tenter le sort des armes pour l'unique satisfaction de leur honneur, s'ils pouvaient obtenir dès maintenant les avantages qu'ils eussent exigés de leur adversaire après une nouvelle guerre heureuse pour eux¹.

Les offres du roi leur étaient parvenues non point de France directement, mais par l'entremise du gouvernement milanais. Elles n'avaient tout d'abord été connues en Suisse que d'un petit nombre de personnages influents, auxquels Jean de Baissey s'en était ouvert dans des lettres privées, où il les invitait à se faire auprès de leurs concitoyens les bienveillants interprètes des intentions du roi, et à solliciter des gouvernements helvétiques un sauf-conduit pour une ambassade française, qui viendrait négocier avec les Cantons. Ces lettres, communiquées le 5 janvier 1512 à la diète de Zurich et soumises aussitôt par

¹ Schodeler, *Chron.* ms. (dans : Gloutz-Blotzheim, trad. Monnard, p. 297, et dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 298-9). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 176-7. — *Recès*, diètes de Zurich, 5 janv. 1512, k, l; 21 janv., g, o. — Voy. aussi, plus haut, p. 244, n. 3.

elle à chacun des gouvernements cantonaux, trouvèrent ceux-ci dans des dispositions assez favorables. Malgré l'avis contraire des magistrats d'Uri, l'assemblée, réunie à nouveau le 21 janvier, résolut d'expédier à Milan le sauf-conduit demandé. Elle exigea seulement que les ambassadeurs se présentassent avec de pleins pouvoirs à l'audience qu'elle leur assigna au 15 février suivant¹. Malheureusement, cette condition, imposée par elle dans l'espoir d'accélérer les négociations, eut pour conséquence première d'en éloigner l'ouverture. En effet, le duc de Nemours, estimant que son mandat ne s'étendait pas jusqu'à la nomination de plénipotentiaires, voulut être couvert par un ordre exprès du roi, et il dut faire chercher cet ordre à Blois, où résidait la cour de France. Il prévint immédiatement les Cantons du retard que l'attente de la réponse royale apporterait au départ de l'ambassade, en leur demandant de remettre d'une semaine l'audience, si les ambassadeurs n'étaient pas arrivés en Suisse à la date fixée. Comme il le présumait, les instructions de Louis XII ne parvinrent pas à Milan en temps utile; le retard fut même beaucoup plus considérable qu'il ne l'avait prévu. Non seulement la diète ouverte à Zurich le 16 février, se prolongea plusieurs jours sans qu'on y vit arriver les négociateurs français, mais bientôt une lettre envoyée par eux annonça qu'ils ne paraîtraient pas, et demanda le renvoi de la conférence au 8 mars suivant².

En procédant avec tant de lenteur quand les Suisses ne résistaient aux sollicitations du pape et de la république de Venise que parce qu'ils croyaient trouver dans l'alliance

¹ *Recès*, diètes de Zurich, 5 janv. 1512, *k, l*; 21 janv. 1512, *f*.

² *Recès*, diète de Zurich, 16 févr. 1512, *g*. — *Pièces justific.*, nos XXV et XXVI.

française un intérêt moins lointain et mieux assuré¹, le roi commettait une imprudence grave, dont il ne tarda pas d'ailleurs à subir les effets. Pendant la diète du 16 février, où ses représentants s'étaient fait attendre vainement, les députés suisses avaient écouté avec plus de complaisance les discours d'ambassadeurs vénitiens, qui les exhortaient à reprendre les armes contre lui. Ils avaient donné à entendre à ces personnages que les Cantons ne s'accorderaient point avec la France, s'ils obtenaient d'autre part les subsides pécuniaires qu'ils comptaient exiger du roi ; ils leur avaient dit en outre qu'un don de 20,000 ducats et la promesse d'un renfort de 500 lances vénitiennes pourraient décider les bandes helvétiques à envahir de nouveau le Milanais ; ils étaient allés même jusqu'à les entretenir d'un partage éventuel du duché entre les Cantons et la Sérénissime République. Et ce n'étaient point là des avances platoniques, car, avant de se séparer, ils envoyèrent un ambassadeur notifier à Venise le résultat de leurs délibérations².

La même diète avait pris en sérieuse considération un message qu'elle venait de recevoir du pape³. Ce message, dont on ignore la teneur exacte, était le prélude d'importantes négociations, qui, si elles aboutissaient au gré de leur promoteur, devaient être suivies d'une descente des Suisses en Lombardie. Tous les efforts du souverain pon-

¹ *Recès*, diète de Zurich, 21 janv. 1512, *g*.

² *Recès*, diètes de Zurich, 16 févr., *g* et 8 mars, *e*. — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 467 ; t. XIV, col. 9. — Les ambassadeurs vénitiens étaient probablement Leonardo Mocenigo, ci-devant podestat de Padoue, et Nicolò Bernardo, ci-devant sage de terre-ferme (Cérésolo, *La républ. de Venise et les Suisses...*, nouv. éd., 1890, p. 21.).

³ *Recès*, 16 février.

tife tendaient à disposer les Cantons en faveur de cette nouvelle expédition. S'il avait renoncé à leur demander de l'entreprendre pour leur propre compte, parce qu'il s'exagérât sans doute l'opposition qu'une semblable demande rencontrerait de leur part, et s'il n'osait exiger d'eux qu'ils la fissent pour le compte du St-Siège, en vertu du traité d'alliance conclu à Lucerne deux ans auparavant, soit parce que son attitude à l'égard de la France était trop ostensiblement agressive, soit parce que son refus de payer les frais de leur campagne de 1510 avait dû les mettre en défiance contre lui, il se flattait maintenant de les y entraîner comme auxiliaires à la solde de la Ste-Ligue¹. Dans ce dessein, il s'était entendu avec le vice-roi de Naples et la république de Venise pour constituer un fonds de 24,000 ducats, destiné à recruter chez eux un corps de six mille soldats². Il avait, de plus, expédié de Rome en Suisse l'homme à l'habileté et à l'ascendant duquel il était redevable de son alliance avec les Cantons, Mathieu Schinner, cardinal de Sion, qui, nommé

¹ *Lettre de Pierre d'Urea, ambassadeur du roi d'Aragon en Allemagne, aux ambassadeurs vénitiens en séjour à Zurich*, Augsburg, 8 mars 1512 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 322-324, nn. 52 à 54; et dans Anshelm, t. III, pp. 236-240). — Coccinius, *De bellis italicis* (Fréher, *Res. germ. script.*, t. II, p. 284). — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIV, pp. 27 et 31.

² *Procuracion du doge de Venise à Marino Zorzi, pour traiter avec Schinner de la capitulation de 6000 Suisses*, 23 février 1512 (Cérésolle, *La républ. de Venise et les Suisses*, 2^{me} éd., 1890, p. 21). — *Lettre de Schinner à Venise*, Ravenne, 11 mars 1512 (Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 27; cf. t. XIII, col. 394; XIV, col. 31, 72, 78). — *Lettre de Jacques Hurault, évêque d'Autun, au gouverneur de Gênes*, Florence, 23 janvier 1512 (*Pièces justifiées*, n° XXIV). — Il y avait déjà près de neuf mois que Jules II avait formé ce projet; mais, alors, il avait songé à partager les frais de la levée avec la république de Venise seulement. (Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 175, à la date du 12 mai 1511).

légal du St-Siège en Lombardie et chargé comme tel de pourvoir à l'attaque du Milanais, devait commencer son œuvre en obtenant des gouvernements helvétiques la levée de ces mercenaires¹.

Schinner s'était mis en route au milieu de janvier 1512, et il s'acheminait vers les Cantons par la voie de Venise, quand une circonstance, étrangère d'ailleurs à la négociation dont il était chargé, lui permit d'accomplir sa mission sans aller jusqu'en Suisse. Cette circonstance se rattachait à l'exécution de l'une des clauses les plus importantes du traité de Lucerne (14 mars 1510), celle qui obligeait le souverain pontife à payer aux Cantons des pensions annuelles. Dès le mois de mai 1511, Jules II avait déposé chez des banquiers vénitiens le premier terme de ces pensions, en invitant les gouvernements suisses à l'y faire prendre². Mais ceux-ci, malgré leur désir d'entrer en possession de cet argent, s'en étaient vus empêchés jusqu'alors, parce qu'ils ne pouvaient le transporter ni à travers le Milanais, où il eût été presque impossible de tromper la vigilance des autorités françaises,

¹ *Lettre de Schinner à Venise* (citée ci-dessus, p. 289, n. 2). — *Bref de Jules II aux Cantons*, 26 déc. 1511 (*Recès*, p. 591). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 373 et 397. — La nomination de Schinner comme légat avait eu lieu le 7 janvier 1512, à Rome (Paris de Grassis, *Diarium* [Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 347]).

² Voy. plus haut, p. 206, n. 1 ; cf. *Recès*, diètes de Baden, 24 août 1511, *i*; de Lucerne, 4 nov. 1511, *c*. — Sur l'époque où Schinner partit de Rome pour la Suisse, voy. : Paris de Grassis (loc. cit.), qui semble indiquer le 9 janvier. — *Lettres de Rome*, 7-11 janvier 1512 (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 397). — *Lettre de Jacques Hurault* (citée ci-dessus, p. 289, n. 2). En passant à Venise, il devait toucher les 8000 ducats que la Seigneurie avait à fournir pour la solde des troupes suisses, et se faire délivrer par les banquiers vénitiens le montant des pensions pontificales. (Voy. : Sanuto, t. XIV, col. 27, et les documents cités plus loin, p. 315, n. 1).

ni à travers le Tyrol, où l'empereur refusait de livrer passage à leurs messagers¹. Or, ce dernier obstacle venait de disparaître : au mois de janvier 1512, Maximilien leur avait accordé le sauf-conduit qu'ils désiraient, en retour de l'acte d'adhésion qu'avaient fait les cantons d'Uri, de Schwytz, de Zug et de Lucerne à l'alliance héréditaire, conclue un an auparavant par leurs confédérés avec la maison d'Autriche². Aussitôt la diète helvétique s'était occupée d'envoyer une ambassade à Venise. Quand Jules II en fut informé, il conçut le dessein d'aboucher le cardinal de Sion avec cette ambassade, plutôt que de lui faire poursuivre sa négociation en Suisse, où de violentes rancunes s'étaient amassées contre lui à la suite des événements de 1510, et où le parti français ne manquerait pas de le contrecarrer par tous les moyens. Ayant donc averti les Cantons que Schinner, chargé pour eux d'un message, dont il leur indiqua brièvement l'objet, s'arrêterait à Venise, il les pria de faire coïncider l'arrivée de leurs ambassadeurs dans cette ville avec l'époque où son légat s'y trouverait, et de les investir de pouvoirs assez étendus pour qu'ils pussent, à tout le moins, entrer en matière sur les propositions que celui-ci leur apporterait de sa part.

C'était là, vraisemblablement, ce que disait la lettre pontificale, dont la diète avait pris connaissance le 16 février

¹ *Recès*, diète de Lucerne, 17 juin 1511, c. — *Bref de Jules II à Raphael Besalù, banquier vénitien*, Vatican, 10 janvier 1512 (dans : Cérésolle, *La république de Venise et les Suisses*, 2^{me} éd., 1890, p. 20). — Le 14 septembre 1511, la diète de Lucerne avait écrit au doge de Venise (Archives, de Lucerne, *Orig. Abschiedeband E. 1510-1511*, f. 114; minute, sur papier) et, le 15 septembre, à Gaston de Foix (*Pièces justifiées*, n° XXI), en les priant d'accorder un sauf-conduit à des messagers qu'elle enverrait à Venise pour toucher les pensions du pape. Il est probable que sa demande ne fut pas agréée par le gouverneur de Milan.

² *Recès*, diète de Zurich, 21 janvier 1512, n.

1512. L'affaire était de trop grande importance pour que les députés suisses osassent la traiter sans l'aveu de leurs commettants. Portée par eux devant les gouvernements cantonaux, elle y fut aussitôt mise en délibération et reçut très promptement une solution conforme au désir du souverain pontife. Dès les premiers jours de mars, l'ambassade que l'on projetait d'envoyer à Venise fut prête à partir. Elle se composait d'un délégué de chaque canton — celui d'Uri était Anselme Graf, l'homme de confiance de Schinner —, et elle avait reçu, en vue de sa rencontre avec le cardinal de Sion, des instructions qui, sans lui permettre de lier le Corps helvétique par de nouveaux engagements envers le St-Siège, l'autorisaient à dire si les propositions de Jules II obtiendraient en Suisse un accueil favorable et peut-être à faire elle-même des contre-propositions. Elle devait, en outre, profiter de la demande de secours que le pape adresserait aux Cantons, pour lui réclamer, avant de rien répondre, la solde des mercenaires qui l'avaient servi en 1510¹.

¹ *Recès*, diète de Zurich, 16 février, g. — *Lettre de Rodolphe Nægeli aux magistrats de Berne* (Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 324, n. 55). — Ce que nous venons de dire à propos des modifications apportées par le pape à son plan primitif, quant au voyage de Schinner, et par les Cantons à la mission des ambassadeurs qu'ils envoyaient à Venise n'est appuyé sur aucun document précis, mais découle : 1° du fait que Schinner, parti de Rome avec ordre de se rendre dans les Cantons, n'alla pas au delà de Venise, où il conféra avec l'ambassade suisse; 2° des sujets traités et des résolutions arrêtées entre lui et les ambassadeurs au cours de leur entrevue à Venise (voy. plus loin, pp. 314 et suiv.). — Les noms des ambassadeurs suisses sont donnés par Sanuto (*Diarii*, t. XIV, p. 45), qui, malheureusement, les a défigurés. L'ambassadeur de Glaris, Louis Tschudi, est nommé dans la continuation de la *Chronique* de Tschudi (Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 324, n. 55). On possède une lettre de celui de Berne, Rodolphe Nægeli (voy. ci-dessus), lequel est d'ailleurs cité par Stettler (*Annales*, t. I, p. 457).

3. — A voir les Suisses prêter la main à des négociations capables de les entraîner dans une guerre contre Louis XII, on eût dit que, renonçant désormais à l'alliance française, ils se proposaient de couper court aux pourparlers entamés naguère entre leurs gouvernements et le roi très chrétien. Telle n'était point cependant leur intention. Avec cette âpreté au gain qui, sans jamais viser plus loin qu'à l'intérêt du moment, constituait le fond de leur politique, ils préféraient ne point se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre partie avant de savoir quels avantages immédiats leur seraient promis par chacune d'elles, et ils espéraient sans doute, en traitant avec toutes deux simultanément, faire monter le taux de leurs services. Loin donc de fermer à l'ambassade française l'accès de leur territoire, ils lui avaient expédié spontanément un nouveau sauf-conduit ; si bien qu'au moment où la députation qu'ils envoyaient à Venise achevait ses préparatifs de départ, les plénipotentiaires français, arrivés depuis peu en Suisse, obtenaient une première audience de la diète de Zurich.

Ces plénipotentiaires étaient au nombre de trois, Louis d'Orléans, marquis de Rothelin et comte de Neuchâtel, Raoul de Lannoy, conseiller et chambellan du roi, bailli d'Amiens, et Imbert de Villeneuve, président au parlement de Dijon. Chargés de soumettre aux gouvernements suisses un projet d'alliance presque identique à ceux que les Cantons avaient rejetés en 1509 et en 1511, ils étaient munis d'instructions très précises sur la façon dont ils devaient s'y prendre pour le leur faire accepter. Après leur avoir rappelé que, depuis l'échéance du traité de 1499, le roi s'était efforcé par deux fois d'en obtenir le renouvellement, « quelque gloire et victoire que Dieu luy « eust donnée », et leur avait prouvé par là son désir de

rester toujours en bonne amitié avec eux, ils devaient les instruire des clauses de l'alliance proposée, en leur remontrant que, pour permettre à cette alliance de sortir son effet, il leur faudrait annuler un des articles du traité qui les liait au St-Siège ; car, ledit article portait entre autres choses qu'ils ne pourraient bailler aide à quelque prince que ce fût, du moment que le saint-père déclarerait « ladite aide estre donmaigeable à luy et à l'Église « romaine ». Si les Cantons ne voulaient ni rapporter purement et simplement ni modifier l'article gênant, l'ambassade insisterait auprès d'eux pour que, dans le nouveau pacte auquel le roi les conviait, un passage fût introduit où ils affirmeraient avoir toujours eu l'intention de maintenir et avoir toujours considéré comme étant en vigueur l'alliance perpétuelle conclue avec Louis XII, duc de Milan. Ils tiendraient alors un prétexte pour échapper, quand ils le voudraient, aux stipulations de traités postérieurs, qui contrarieraient les termes de cette alliance.

Le roi avait compris, d'ailleurs, que ses propositions éprouveraient le sort qu'elles avaient eu les années précédentes, s'il n'en rachetait l'inconvenance par de sérieuses concessions. Informé que les Cantons, pour se dédommager des frais de leur dernière campagne dans le Milanais, lui demanderaient de payer les troupes qui y avaient servi comme si elles eussent été à sa solde ; sachant, d'autre part, leurs gouvernements décidés à lui réclamer et de nouvelles pensions plus fortes que les anciennes et les arrérages de celles-ci depuis l'échéance du traité de 1499 ; ne doutant pas, enfin, que les Schwytzois ne prétendissent toujours à une réparation pécuniaire pour le meurtre de leur courrier, il avait donné l'ordre à ses ambassadeurs de ne repousser catégoriquement aucune de ces exigences,

mais de n'accorder, cependant, l'accroissement des pensions qu'après avoir tout essayé pour obtenir des Cantons qu'ils acceptassent, au lieu de cet accroissement, une somme d'argent versée immédiatement. En plus de cette somme, il consentait à payer trente mille écus, qu'il avait remis à ses ambassadeurs avant leur départ de France, en leur recommandant d'en donner le moins possible, s'ils voyaient qu'on ne pût conclure le traité sans augmenter les pensions, et en les autorisant à promettre un peu plus, si les Cantons renonçaient à cette augmentation, mais refusaient, autrement, de céder sur les trois autres questions. Prévoyant en outre le cas où, non contents de ne transiger sur aucun point, les gouvernements suisses élèveraient des prétentions inattendues, il avait prescrit à l'ambassade de ne pas rompre pour cela les négociations, mais de l'avertir de la chose « à la plus grande diligence » que faire se pourrait ». Il lui avait même donné plein pouvoir de répondre et de s'engager en son nom, si la diète exigeait une décision immédiate ¹.

Une fois rendus à Zurich, où siégeait le Corps helvétique, et où ils eurent, en attendant une audience, de nombreux entretiens avec les députés suisses, les ambassadeurs royaux ne tardèrent pas à voir qu'il leur serait excessivement difficile de concilier les parcimonieuses intentions de leur maître et les convoitises immodérées des Cantons. Ils se dirent que le meilleur moyen d'amener ces derniers à

¹ *Instructions de Louis XII à ses ambassadeurs (Pièces justif., n° XXVII).* — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 12 février 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 150). — Les *Instructions* de Louis XII ne sont pas datées ; il est probable qu'elles furent rédigées peu avant le 7 février 1512, jour où les ambassadeurs français partirent de Blois pour se rendre en Suisse (Voir la *Lettre de Jean le Veau*).

composition, c'était de répondre à leurs exigences par l'offre d'une somme peu importante et de laisser ensuite leur avidité en se faisant arracher morceau par morceau tout ou partie des trente mille écus dont ils pouvaient disposer. Ils annoncèrent donc à la diète que, si les Cantons acceptaient de conclure une alliance avec la France aux conditions indiquées dans le projet du roi, celui-ci leur ferait, à titre d'indemnité de guerre, un don gracieux de 8000 florins du Rhin, c'est-à-dire de 6000 couronnes environ.

La diète, comme on pouvait le prévoir, trouva cette somme tout à fait insuffisante, et elle le dit très nettement aux ambassadeurs. Elle leur rappela que naguère, quand l'armée suisse était aux portes de Milan, Gaston de Foix avait offert 30,000 florins au baron de Hohensax pour qu'il battît en retraite, et elle déclara que, l'armée s'étant retirée, l'offre faite équivalait à un engagement. Les ambassadeurs ayant répliqué que le roi n'avait point à tenir compte de cette circonstance, parce que les soldats des Cantons, en pillant le duché au lieu de regagner paisiblement leurs foyers, avaient dégagé le gouverneur de Milan de sa parole, et s'étaient, au surplus, payés très largement de leurs frais de guerre, la diète refusa de discuter plus longtemps avec eux sur ce terrain. Elle leur dit que la prétendue libéralité du roi était une pure moquerie, et elle les mit en demeure de faire d'autres offres, s'ils tenaient à continuer les négociations. Ils promirent alors 20,000, puis 30,000 francs ; ils donnèrent même à entendre qu'ils pourraient aller jusqu'à 50,000. Mais les députés suisses n'eurent pas l'air de trouver que ce fût assez ; du moins ne voulurent-ils pas se prononcer avant d'avoir pris l'avis de leurs magistrats. Ils ajournèrent leur réponse au 23 mars, en invitant les

ambassadeurs à faire connaître au roi les incidents de cette première conférence ¹.

Le rapport, que ces personnages rédigerent aussitôt pour Louis XII, était attendu en France avec d'autant plus d'anxiété qu'on venait d'y être informé des négociations pendantes entre les gouvernements helvétiques et la cour de Rome ², et qu'on y avait reçu des nouvelles inquiétantes sur les préparatifs et les opérations militaires de la Sainte-Ligue. De tous côtés, le roi se voyait assailli ou menacé. Il avait appris, dans les premiers jours de février, que les Anglais et les Espagnols projetaient d'envahir simultanément son royaume. Il savait que les armées du pape, du vice-roi de Naples et de la république de Venise, jusqu'alors tenues en échec par Gaston de Foix, mais non vaincues,

¹ *Recès*, diète de Zurich, 8 mars, e.

² *Lettre de A. de Burgo à Louis Barangier*, Blois, 28 mars 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 146) : « L'on est adverty aussi comme « le cardinal de Syon, suisse, estoit à Venise avec grant somme d'argent, « et que lesdits Suisses envoient encore audit Venise quatre ambassa- « deurs, et a l'on grante crainte que lesdits Suisses ne accorderont pas « avec le roy, mais que derechief ils luy seront contraires ». — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 23 février 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 371) : « Item l'on est adverty comme le pape et « les Venissiens ont envoyé devers les Suysses promettre et offrir beau- « cop de choses ». — *Lettre du même à la même*, Blois, 29 janvier 1512 (*Ibid.*, p. 131) : « Les Suisses doivent rendre leur resolucion le 23^{me} de « ce mois, si doivent estre amys du Roy ou contre luy, sur laquelle reso- « lucion est fondée toute la victoire du Roy contre ses ennemis ». — Voy. encore sur l'impatience avec laquelle on attendait en France les nouvelles des négociations entamées avec les Suisses : *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 23 janvier 1512; 17 février; s. d. [18 ou 19 février]; Blois, 22 et 28 février; 8 mars (*Ibid.*, pp. 126, 167, 169, 171, 182, 189). — *Lettre de André de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 15 mars 1512 (*Ibid.*, p. 197) : « L'on attend de jours en « jours nouvelles de ce que s'ensuyvra en Suysses, de quoy depend en « grand partie ce qu'advindra d'estre. » — *Lettre du même à la même*, Blois, 22 mars 1512 (*Ibid.*, p. 207).

tenteraient une attaque générale de ses possessions italiennes, dès qu'elles auraient été renforcées des 6000 hommes demandés aux Cantons, et quand il serait lui-même aux prises avec les Anglais et les Espagnols. Il avait vu naguère l'importante cité de Bologne, l'un des boulevards du Milanais, sur le point de retomber aux mains de ses ennemis, et deux des meilleures places de son duché, Brescia et Bergamo, reconquises par les Vénitiens, grâce à la connivence de leurs habitants¹. Il n'ignorait point, enfin, que l'empereur, très froid à son égard depuis quelque temps, était près de conclure un accord avec Venise et de lever ainsi le seul obstacle qui s'opposât à l'entrée de l'Allemagne dans la Sainte-Ligue². Certain, néanmoins, de triompher de la coalition, s'il avait les Suisses pour alliés, mais craignant d'être écrasé s'il les avait, eux aussi,

¹ *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 10 févr. 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 149) : « Madame, le Roy est adverty « que le roy d'Angleterre a tenu une journée à ceste Chandeuse, « avec les princes et grans seigneurs d'Angleterre, et que à icelle journée « avoit conclute l'entreprise contre France Madame, de la vérité, « l'on est demy desespéré de par deça, et en aussi grant crainte que « jamais l'on fust, et est le Roy despuis ces nouvelles si plain de pen- « sement et de grande fantaisie, où il demeure continuellement, que cela « fait demy discouraiger les François et mettre hors de toute espe- « rance, et ne sçavent auquel entendre, veant quasi tous les princes « chrestiens leurs contraires . . . et n'ont recours ne esperance sinon « aux Suysses, cuidant les avoir par pécune, mais il n'en sont encoires « assurez ». — *Mémoire de nouvelles reçues par le roy Louis XII de son armée d'Italie, écrites par A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 27 et 28 mars 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 214). — Guicciardini, l. X, ch. 30, 31, 32. — Cf. *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 17, 23, 28 février; 8 mars 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 164, 171, 184, 189).

² *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 4, 23, 29 janvier; 8 février; s. d. [18 ou 19 févr.]; Blois, 23 févr. 1512. — *Lettres de Jean le Veau à Louis Barangier*, Blois, 29 décembre 1511; 12 et 18 janvier 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 107, 129, 133-4, 142, 169, 171, 103, 117, 120).

pour adversaires, il ne résistait que faiblement à l'idée d'acheter coûte que coûte leur coopération¹. Ce fut donc, probablement, en vertu d'ordres reçus de lui que ses ambassadeurs, dans la seconde audience qu'ils eurent de la diète de Zurich, le 24 mars, prièrent les députés suisses de leur dire au juste combien d'argent voulaient les Cantons. La diète ayant répondu qu'il leur fallait 200,000 couronnes, tant pour leurs frais de guerre qu'en réparation de l'outrage infligé à leurs courriers, les ambassadeurs ne purent cacher les marques d'une stupéfaction indignée. Ils déclarèrent sans ambages de pareilles exigences ridicules, ajoutant que leurs pouvoirs, quoique très grands, n'atteignaient pas à cette hauteur, et qu'autant valait pour eux rompre immédiatement les négociations que de soumettre au roi des conditions aussi insolentes. Pourtant, quand ils virent que leurs protestations n'émuvaient point l'assemblée, ils annoncèrent qu'ils en référerait à leur souverain. La diète alors leur enjoignit d'aller attendre hors du pays la réponse royale, et elle s'ajourna au 18 avril, en promettant de leur envoyer un sauf-conduit pour rentrer en Suisse et se présenter devant elle, si la décision du roi était de nature à permettre la reprise des négociations².

En conformité de cet ordre les ambassadeurs se retirèrent à Neuchâtel, après avoir expédié une poste à la cour de France pour réclamer des instructions. Le 8 ou le 9 avril, leur courrier revint, porteur d'une lettre du roi.

¹ *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 10, 17 et 23 février ; 22 mars 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 149, 167, 171, 201). — *Nouvelles de France*, Blois, 1^{er} avril (*Letters and papers . . . of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, pp. 242-3).

² *Recès*, diète de Zurich, 24 mars 1512, *k*.

Louis XII consentait à payer, en grande partie du moins, la somme exigée, et leur prescrivait de retourner en Suisse pour le faire savoir aux Cantons. Aussitôt, ils envoyèrent chercher à Zurich le passeport dont ils avaient besoin, et, cinq jours plus tard, ils reçurent des magistrats de ce canton un message les priant de ne point bouger de Neuchâtel jusqu'au moment où, tous les gouvernements s'étant prononcés sur l'opportunité de leur admission, on pourrait les instruire de ce qu'ils auraient à faire.¹ Ils attendirent donc, avec la conviction que leur sauf-conduit allait arriver. Mais le 18 avril se passa sans que rien leur fût parvenu. Bientôt, ils apprirent que la diète de Zurich avait été levée. Ils ne savaient à quoi attribuer leur déconvenue ni quelle résolution prendre, lorsqu'ils furent avertis qu'une troupe de soldats se dirigeait vers Neuchâtel, dans l'intention de se saisir de leurs personnes. Croyant à une trahison des Suisses, ils se hâtèrent de déloger et se rendirent à Salins, en Franche-Comté, d'où ils adressèrent une demande d'explications au gouvernement de Berne².

Les Cantons répondirent-ils à cette demande? On ne le sait. Toujours est-il que les ambassadeurs français ne leur donnèrent plus signe de vie. Mais, s'ils ne firent dès lors aucune tentative pour renouer les négociations, ce ne fut point sans doute qu'ils eussent désespéré d'y réussir. Ils durent, peu après le 26 avril, être rappelés par Louis XII,

¹ *Lettre des ambassadeurs français aux magistrats de Zurich*, Neuchâtel, 9 avril 1512 (Version allemande dans la Coll. Mülinen, *Aktenstücke z. Gesch. des XV und XVI Jahrh.*, t. X, p. 41; cf. *Recès, diète de Zurich*, 19 avril 1512, *zu i*). — *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 9 et 11 avril 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 149) — *Lettre des ambassadeurs français aux magistrats de Berne*, Cusey [près Salins], 26 avril 1512 (*Pièces justif.*, n° XXIX).

² *Lettre des ambassadeurs français aux magistrats de Berne*, 26 avril (citée ci-dessus, n. 1).

que de bonnes nouvelles reçues d'outre-monts avaient subitement rendu à ses habitudes d'économie ¹.

De fait, le roi se trouvait depuis quelque temps dans une situation beaucoup meilleure en face de ses ennemis, qu'il avait déconcertés par une action prompte et vigoureuse au delà des Alpes. Seul contre l'Europe presque entière et nullement assuré d'obtenir l'appui des Cantons, il avait compris que son salut dépendait d'une victoire immédiate en Italie, et il avait jugé moins hasardeux d'y tenter la fortune des armes sans l'aide des Suisses que d'attendre leur résolution pour agir. Il avait donc envoyé renforts sur renforts à Gaston de Foix, en le pressant de porter aux alliés un coup décisif. Gaston ne demandait qu'à combattre. Déjà, le 5 février, il avait contraint l'armée du pape et du vice-roi de Naples à s'éloigner de Bologne qu'elle assiégeait; le 16, il avait taillé en pièces, à Isola della Scala, près de Vérone, une grosse bande de Vénitiens revenant de Brescia, et, le 19, il avait repris d'assaut cette dernière ville, tandis que Bergame rouvrait d'elle-même ses portes aux Français. Vers le milieu de mars, il pénétra en Romagne, où les troupes de la Ligue s'étaient concentrées sous le commandement de Don Ramon de Cardona. Pendant plus de trois semaines, il chercha vainement la bataille. Il ne l'eut qu'en allant menacer Ravenne à l'extrémité orientale du pays. Suivi par l'ennemi jusqu'aux abords de la place, il l'attaqua le

¹ Les ambassadeurs partirent avant le 4 mai (*Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 4 mai [*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 246]). — D'après Anshelm (t. IV, p. 241), le gouvernement de Berne aurait écrit aux ambassadeurs, peut-être en réponse à leur demande d'explications, d'avoir un peu de patience et de ne point se retirer. Mais ceux-ci, informés des succès du roi en Italie, prirent néanmoins la résolution de partir.

11 avril, le mit en complète déroute, mais fut tué sur la fin du combat. Cette affaire décida du sort de la campagne. Dès le lendemain Ravenne capitula, et bientôt la Romagne entière se soumit au vainqueur. Les Français pouvaient marcher sur Rome : la route était libre. Gaston l'eût fait probablement. Son successeur, La Palice, ne l'osa pas. Se bornant à laisser en Romagne cinq à six cents lances et six mille fantassins, sous les ordres du cardinal de St-Séverin, légat du concile de Milan, il rentra dans le Milanais, qu'il voulait mettre en état de défense contre une invasion possible des Suisses.

Cependant Jules II s'était résolu à traiter. Peu de temps avant la bataille de Ravenne, deux cardinaux munis des pouvoirs de Louis XII lui avaient offert des conditions de paix, très avantageuses, qu'il avait repoussées. Il s'empressa d'y acquiescer quand il apprit le désastre de son armée. Le 20 avril, il y apposa sa signature, malgré les objurgations des ambassadeurs de Venise et du roi d'Aragon, et, cela fait, il dépêcha vers le roi de France pour lui demander de les ratifier. Louis XII, informé par des lettres d'Italie de l'abattement où sa victoire avait plongé le pape, pensa que cette démarche pouvait bien être sincère. D'ailleurs, il espérait, en s'accordant avec le St-Siège, désarmer l'Angleterre et l'Espagne; il craignait, en continuant la guerre, de voir les Suisses se déclarer ouvertement contre lui; il se disait enfin que, si Henri VIII et Ferdinand le Catholique persévéraient dans leurs desseins hostiles, il n'aurait pas trop de toutes ses forces pour leur résister. Il ne voulut donc point revenir sur ses précédentes propositions; il se contenta d'y introduire quelques modifications sans importance, et il pria le pape d'envoyer à ses représentants en

France des pleins pouvoirs pour conclure ou de recevoir à Rome un ambassadeur investi des siens. Cependant, comme il se doutait que la crainte seule serait capable de maintenir Jules II dans ses sentiments pacifiques, il prescrivit à La Palice de retourner en Romagne et de répandre le bruit qu'il devait aller en avant. Cet acte de prudence n'était que trop justifié, mais il ne servit de rien. Jules II, en effet, n'avait pas tardé à se convaincre que les Français étaient fort éloignés de continuer la guerre. Les nouvelles de la haute Italie qui lui représentaient leur armée comme affaiblie par la bataille de Ravenne et comme très découragée par la mort de son valeureux chef, la retraite de La Palice dans le Milanais, la facilité avec laquelle Louis XII avait accepté de négocier, tout concourait à dissiper ses craintes. Quand il vit que Rome ne serait point inquiétée, il parut moins insensible aux conseils de ses alliés, dont les ambassadeurs s'efforçaient par tous les moyens de le retenir dans la Ligue. Il leur fit savoir que, s'il avait entamé des négociations avec Louis XII, ce n'était pas qu'il eût l'intention d'abandonner la lutte, mais uniquement pour calmer la « furie française », et il s'engagea par les plus terribles serments à rompre les pourparlers, pourvu que l'Angleterre et l'Espagne portassent la guerre dans le royaume de France. En même temps il affirma, contre le concile de Milan, ses droits de chef spirituel de la chrétienté, en ouvrant avec une grande pompe, à St-Jean de Latran, le concile qu'il y avait convoqué l'année précédente, et en faisant déclarer par le Sacré-Collège que cette assemblée était la seule en qui résidât l'autorité et la puissance de l'Eglise universelle (3 mai).

Jules II était dans ces dispositions lorsqu'il reçut à

Rome le messenger porteur des nouveaux articles de paix proposés par Louis XII. Il dut entrevoir les véritables causes de l'apparente générosité du roi, car, sans plus attendre l'entrée en campagne de Henri VIII et de Ferdinand, il décida de rejeter publiquement tout accord avec la France. Ayant communiqué cette résolution au cardinal anglais d'York et au cardinal espagnol d'Oristan, il fit lire les articles dans le Sacré-Collège, et demanda l'avis des cardinaux. Alors ces deux prélats, prenant la parole, l'un pour le roi d'Angleterre, l'autre pour celui d'Aragon, le conjurèrent de ne pas désertier la cause de l'Église, qu'il avait entrepris de défendre ; ils lui rappelèrent qu'aucun des alliés n'avait le droit de conclure un traité sans l'assentiment et la participation des autres, et ils lui montrèrent quel danger il courrait en préférant à de vrais et fidèles amis un ennemi réconcilié.

Jules II, paraissant céder à ces raisons, déclara qu'il ne voulait plus de paix, et il pourvut aux moyens de ressaisir bientôt l'offensive. Il hâta les préparatifs de Don Ramon de Cardona pour la reconstitution d'une armée espagnole ; il pressa Ferdinand d'Aragon d'envoyer en Italie des renforts et son plus habile général, Gonsalve de Cordoue, qui lui avait conquis le royaume de Naples ; il s'occupa d'organiser un corps de troupes dans les états du St-Siège, et il précipita des négociations qu'il avait commencées, depuis quelque temps déjà, dans le dessein de former contre la France une nouvelle ligue, où l'empereur et le roi d'Angleterre prendraient place avec ses alliés actuels en qualité de contractants. La fortune, dont il avait été si peu favorisé jusque-là, semblait maintenant lui devenir propice. Non seulement elle le seconda dans les

efforts qu'il tentait pour associer à la poursuite de ses desseins tous les rivaux de la France, mais elle lui envoya d'autre part une aide puissante. Vers le milieu de mai, les Suisses, au nombre de 24,000, descendirent de leurs montagnes pour envahir le Milanais¹.

¹ Sur les événements d'Italie depuis février 1512, les négociations entre le pape et Louis XII, et les résolutions successives de Jules II, voir : *Lettres de Louis XII*, t. III, février-mai 1512. — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII et XIV. — Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II. — Guicciardini, l. X, ch. 24 à 43. — P. Martyr, *Opus Epistolarum* (éd. d'Amsterdam, 1674, n° 484). — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. Nat., ms. lat. 5165, t. II, pp. 352 et suiv.). — Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico*, l. IX, ch. 44-61 ; l. X, ch. 1-2. — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XXX, an. 1512, § 22-28.